

RAPPORT DU MAIRE

—◆—

*Budget  
Primitif*

—◆—

2018

**L**a Ville de Lyon entre avec ce budget primitif 2018 de plain-pied dans la 2<sup>e</sup> moitié du mandat 2014-2020. Ce budget est un tournant puisque pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 4 ans, il n'est plus amputé d'une part importante de ses dotations. La dernière vague de contribution des collectivités au redressement des finances publiques s'est achevée sur l'exercice 2017 et le projet de loi de finances pour 2018 entérine le retour au gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales.

Grâce à la gestion rigoureuse conduite, grâce aussi aux efforts collectifs de tous les acteurs de la collectivité pour assurer le plein déploiement de notre plan marges de manœuvre, la Ville présente, à l'issue de cette période de contrainte budgétaire très forte, une situation financière solide, récemment confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui vient de renouveler notre note « AA » avec « perspective stable ».

Cette note atteste de la pertinence de notre stratégie financière « très claire », et souligne la qualité de notre gestion et de notre gouvernance financières.

Sans renoncer aux efforts continus qui doivent rester les nôtres jusqu'en 2020, efforts toujours nécessaires à la préservation de fondamentaux sains, nous pouvons cependant souligner l'effet majeur de la nouvelle donne désormais impulsée dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

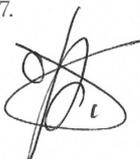
Nous retrouvons ainsi dans notre projet de budget primitif 2018, des recettes de fonctionnement dont la dynamique d'évolution repart sensiblement, des dépenses dont la progression reste très modérée, et par répercussion une épargne brute en progression de budget à budget.

Aussi, ce budget marque-t-il à la fois, la volonté de la Ville de respecter les engagements pris en début de mandat à travers le plan marges de manœuvre et sa pleine capacité à s'inscrire dans les exigences nouvelles de l'Etat relatives aux finances publiques locales ; il traduit enfin les priorités qui sont les nôtres, des choix de politiques publiques ambitieux, des projets nouveaux que nous portons pour offrir aux lyonnaises et aux lyonnais une ville agréable et des services publics de proximité de qualité.

Amélioration de l'offre et de la qualité de service, ouvertures d'équipements nouveaux, ... l'année 2018 sera de nouveau animée par ce souci constant qui est le nôtre, de répondre au mieux aux besoins prioritaires de notre population, d'améliorer notre cadre de vie commun, tout en préservant notre capacité à agir dans les années futures.

Lyon, le 17 novembre 2017.

Le Maire de Lyon,  
Georges Képénékian



# Sommaire

## #1.

### *Équilibre budgétaire*

Section de fonctionnement	6
Section d'investissement	16

## #2.

### *Relations à l'usager*

Lyon en direct	20
Service des mairies d'arrondissement	21

## #3.

### *Relations publiques, communication et évènementiel*

Logistique et festivités	23
Évènements et animations	24
Communication externe	25
Cabinet du Maire	26

## #4.

### *Sécurité et prévention des risques*

Supervision globale	28
Prévention sécurité	29
Écologie urbaine	30
Police municipale	31
Régulation urbaine	32

## #5.

### *Culture et patrimoine*

Directions des Affaires Culturelles	34
Musée des Beaux-Arts	35
Musées d'histoire de la Ville de Lyon	36
L'Auditorium-Orchestre National de Lyon	38
Archives municipales	39
Service Archéologie	40
Évènements et animations	41
Bibliothèques	42
Musée d'Art Contemporain	43
Théâtre des Célestins	44
Les Subsistances	45
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	46
Opéra de Lyon	47

## #6.

### *Petite enfance*

Petite enfance	49
----------------	----

## #7.

### *Éducation*

Éducation	51
-----------	----

## #8.

### *Sports*

Sports	53
Évènements et animations	54

## #9.

### *Solidarités*

Action sociale	56
Développement territorial	57

## #10.

### *Espaces publics*

Cimetières	59
Déplacements urbains	60
Cadre de vie	61
Éclairage public	62
Espaces verts	63
Aménagement urbain	64

## #11.

### *Développement économique et rayonnement international*

Université, recherche	66
Économie, commerce et artisanat	67
Relations internationales	68
Développement territorial	69
Halles Paul Bocuse	70

*#1.*

*Equilibre  
budgétaire*

Le budget primitif 2018 de la Ville est marqué par la fin de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP). Après quatre années de baisse de la dotation globale de fonctionnement (de 2014 à 2017) pour un total cumulé de près de **40 M€**, la Ville de Lyon présente, à travers ce budget, un retour vers une évolution de ses recettes de fonctionnement dont la dynamique couvre de nouveau largement l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Au-delà de l'impact de la fin de la CRFP, les évolutions affichées dans ce budget primitif pour l'exercice 2018 sont également atteints grâce à la réalisation du plan « marges de manœuvre » pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

Depuis 2014, ce plan a conduit conjointement à opérer des efforts de réduction des dépenses et à dégager des ressources nouvelles, afin de faire converger dans le temps les évolutions des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

La poursuite des efforts engagés dans ce cadre permet, ainsi que cela apparaît dans le tableau ci-après, une évolution positive (+ **1,5%**) des recettes de gestion retraitées de la Ville qui s'établissent au budget primitif 2018 à **652,4 M€**.

Leur progression aurait été bien plus modeste (+ **0,9%**), hors les décisions tarifaires ou politiques adoptées en la matière pour l'année 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement retraitées évoluent sur un rythme semblable (+ **1,5%**) à celui des recettes de gestion.

Les dépenses de gestion retraitées connaissent pour leur part une évolution modérée de + **0,7%**, elles s'établissent au BP 2018 à **581,0 M€**. Cette évolution a été sensiblement amenuisée par les efforts de gestion engagés dans le cadre du plan marges de manœuvre; hors ces efforts, cette évolution aurait été de près de **1,3%**.

Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées progressent enfin selon un rythme de + **0,5%** contre + **1,1%** hors les impacts des efforts menés. Elles inscrivent ainsi la Ville dans le respect prévisionnel du cadrage général du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 qui impose une évolution annuelle plafond des dépenses réelles de fonctionnement du bloc communal de **1,1%**.

Au total, le plan « marges de manœuvre » impacte le budget primitif 2018 de **7,6 M€**: par des recettes prévisionnelles supplémentaires à hauteur de près de **3,8 M€** et de moindres dépenses à hauteur de **3,8 M€**. Forte de ces éléments, et d'une charge nette de la dette (solde entre les charges et les recettes liées à la gestion de la dette et de la trésorerie) en repli de **2,7%**, l'épargne brute retraitée est en nette progression de budget à budget, elle atteint **62,5 M€** en 2018 contre **56,5 M€** en 2017, soit une progression de **8,3%** (**6 M€**).

Il est à noter que les évolutions brutes qui apparaissent au BP 2018, soit + **1,8%** sur les dépenses réelles de fonctionnement et + **2,9%** sur les recettes réelles de fonctionnement, intègrent les effets de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, réforme qui implique désormais la perception par la Ville d'un montant prévisionnel (**10,8 M€**) de Forfaits Post-Stationnement (anciennes amendes de police perçues par l'Etat), ensuite reversé à la Métropole (**8,5 M€**) déduction faite des coûts de mise en œuvre engagés.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2017	BP 2018	ÉVOLUTION	
	M€	M€	M€	%
Recettes de gestion	646,3	665,7	19,3	3,0
<b>Recettes de gestion retraitées</b>	<b>642,6</b>	<b>652,4</b>	<b>9,7</b>	<b>1,5</b>
Dépenses de gestion	578,2	590,1	11,9	2,1
<b>Dépenses de gestion retraitées</b>	<b>577,0</b>	<b>581,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,7</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>68,1</b>	<b>75,6</b>	<b>7,5</b>	<b>11,0</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE</b>	<b>65,6</b>	<b>71,3</b>	<b>5,7</b>	<b>8,8</b>
Frais financiers	9,1	8,8	-0,2	-2,7
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>59,0</b>	<b>66,7</b>	<b>7,7</b>	<b>13,1</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE</b>	<b>56,5</b>	<b>62,5</b>	<b>6,0</b>	<b>10,6</b>
Amortissement de la dette principale	57,5	42,7	-14,8	-25,7

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'équipement	110
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	4
Recettes propres	22
Epargne nette	24
Epargne nette retraitée	20
Besoin d'emprunt	68

L'épargne nette s'élève en brut à **24 M€**, et en retraité à **20 M€**, en très nette amélioration par rapport à 2017 où elle était de **1 M€**.

Cette amélioration est directement liée au rythme d'amortissement des emprunts de la Ville. En 2017, le remboursement en capital de la dette atteignait exceptionnellement **57,5 M€**, en raison d'un prêt de **15 M€** mobilisé en 2016 sur une durée d'un an au taux de **0%**.

Avec un montant proche de **43 M€**, l'amortissement du capital de la dette 2018 revient, à l'inverse, sur un niveau relativement modeste qui, associée à une épargne brute en progression, produit la forte évolution constatée de l'épargne nette prévisionnelle de l'exercice à venir.

# I. Section de fonctionnement

## A. Évolution des principales dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	108 242 316	107 540 576	-0,6
	Charges à caractère général retraitées <sup>(1)</sup>	107 631 816	106 944 576	-0,6
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS</b>	338 077 704	339 939 611	0,6
	Charges de personnel et assimilés retraitées <sup>(2)</sup>	336 308 204	339 939 611	1,1
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	120 365 967	121 445 818	0,9
	Subventions aux personnes de droit privé	67 055 930	67 285 103	0,3
	Subventions aux personnes de droit privé retraitées <sup>(3)</sup>	68 234 930	67 285 103	-1,4
	Subventions aux personnes de droit public	13 738 901	13 957 818	1,6
	Dont subvention au CCAS	12 289 856	12 289 856	0,0
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>80 794 831</b>	<b>81 242 921</b>	<b>0,6</b>
	Total des subventions retraitées <sup>(3)</sup>	81 973 831	81 242 921	-0,9
	Participation à l'équilibre du budget annexe du Théâtre des Célestins	4 885 381	4 882 638	-0,1
	Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	9 088 833	9 288 833	2,2
	Participations aux organismes de regroupement	15 792 275	15 823 415	0,2
	Dont participation ENSBAL	6 500 000	6 500 000	0,0
	Dont participation CRR	8 271 455	8 322 825	0,6
	Autres charges de gestion courante retraitées <sup>(3)</sup>	121 544 967	121 445 818	-0,1
<b>656</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS</b>	<b>697 111</b>	<b>703 640</b>	<b>0,9</b>
<b>014</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>5 606 000</b>	<b>15 178 000</b>	<b>170,7</b>
	Dont FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	5 500 000	6 600 000	20,0
	Atténuations de produits retraitées <sup>(4)</sup>	5 606 000	6 715 000	19,8
	<b>DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS</b>	<b>5 257 000</b>	<b>5 293 000</b>	<b>0,7</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>9 697 100</b>	<b>9 222 600</b>	<b>-4,9</b>
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	9 070 429	8 826 841	-2,7
	Dont intérêts de la dette	8 907 229	8 413 641	-5,5
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 702 387</b>	<b>907 789</b>	<b>-46,7</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE (hors charges financières et charges exceptionnelles)</b>		<b>578 246 098</b>	<b>590 100 645</b>	<b>2,1</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES</b>		<b>577 045 098</b>	<b>581 041 645</b>	<b>0,7</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>589 645 585</b>	<b>600 231 034</b>	<b>1,8</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES</b>		<b>588 444 585</b>	<b>591 172 034</b>	<b>0,5</b>

### Retraitement BP 2018

(1) Dépenses 2017 retraitées du reversement de 33 % du produit des concessions au CCAS dorénavant traité hors budget et dépenses 2018 retraitées des frais de l'ANTAL refacturés à la Métropole au titre des coûts de mise en œuvre de la réforme du stationnement.

(3) Dépenses 2017 retraitées du remboursement des postes vacants de l'Opéra anciennement inscrits au chapitre des charges de personnel

2) Dépenses 2017 retraitées du remboursement des postes vacants de l'Opéra désormais inscrits au chapitre des subventions aux personnes de droit privé et de la fin de l'avance faite par la Ville pour l'achat des titres restaurant du CCAS

(4) Dépenses 2018 retraitées du reversement à la Métropole de Lyon de la recettes des Forfaits Post-Stationnement, déduction faite des frais de mise en œuvre de la réforme.

## 1. Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général s'établit à hauteur de **107,5 M€** au budget 2018 contre **108,2 M€** en 2017, soit une réduction de **700 k€**. En retraitant ces montants des évolutions de périmètres intervenues entre les deux exercices, l'écart atteint plus de **810 k€**.

*Le déploiement de nouvelles marges de manœuvre ainsi que des efforts de gestion accrus et l'ajustement des inscriptions budgétaires au plus près des besoins réels ont permis de prolonger la baisse de ces dépenses, déjà constatée au budget 2017, tout en préservant l'offre et la qualité du service public.*

Pour l'année 2018, le montant des économies générées par les nouvelles marges de manœuvre atteint sur ce chapitre de dépenses **734 k€**. A titre d'illustration, les mesures les plus représentatives sont :

- La réduction des frais de mission et de déplacements ainsi que du budget formation, respectivement de **54 k€** et **200 k€**,
- La minoration des dépenses d'éclairage public à hauteur de **182 k€** grâce aux baisses de tarif de certains abonnements et aux économies d'énergie engendrées par les rénovations du patrimoine,
- La renégociation des conventions propreté sur le quartier de la Duchère et les berges du Rhône qui a permis de réduire la participation de la ville au financement de ces dispositifs de **105 k€**,
- Enfin, la révision à la baisse de **55 k€** des crédits dédiés à l'opération « Tout L'Monde Dehors » et notamment la communication autour de cette manifestation.

La diminution globale de ce poste de dépenses résulte également de baisses conjoncturelles parmi lesquelles :

- L'absence d'organisation de scrutins sur l'année 2018 qui engendre une réduction des dépenses de **333 k€**,
- Les variations des budgets des établissements culturels d'une année à l'autre, résultats des cycles de programmation des expositions, et du nombre de chantiers de fouilles conduits par le service Archéologie qui permettent de dégager une économie de plus de **340 k€** pour l'année 2018. A titre d'exemple, le budget du musée des Beaux-Arts est ainsi réduit de **485 k€**, quand, a contrario, celui du musée d'Art Contemporain progresse de plus de **400 k€** (la biennale d'art contemporain n'aura pas lieu en 2018, il s'agit donc d'une année de grande exposition dans cet établissement),
- Quant aux charges à caractère général des Musées Gadagne, elles ont été diminuées de **214 k€** en contrepartie de l'augmentation à due concurrence des dépenses d'investissement pour financer la refonte du parcours permanent des « Arts de la Marionnette ».

Enfin, l'adaptation des modalités de gestion comptable du reversement au CCAS d'une partie des recettes liées aux ventes de concessions dans les cimetières, adaptation demandée par la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon, a généré une réduction du budget 2018 de **643 k€**. Les dépenses et recettes liées à ces dispositions spécifiques ne seront plus inscrites au budget, elles seront gérées en comptes de tiers. Cette modification fait l'objet d'un retraitement dans la présentation de l'équilibre général du budget.

*L'ensemble de ces réductions substantielles ont ainsi permis d'absorber les dépenses liées aux nouveaux projets que la ville a souhaité promouvoir, ainsi que celles liées aux différentes évolutions dans les périmètres de ses services publics.*

L'une des principales évolutions de périmètre enregistrée sur l'année 2018 résulte de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de la réforme du contrôle du stationnement payant et de la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS). Cette entrée en vigueur occasionne no-

tamment une augmentation prévisionnelle des dépenses à caractère général d'un montant de **596 k€** qui correspond au règlement des frais de gestion facturés par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

C'est en effet l'ANTAI qui notifiera les avis de paiement de FPS aux usagers qui n'auront pas réglé préalablement leur stationnement et qui refacturera à la ville l'ensemble de ses prestations à hauteur de **0,97 €** par FPS traité.

Les autres impacts de cette réforme seront chacun décrit dans les détails des dépenses et recettes qu'ils concernent.

Les crédits dédiés à la gestion des bibliothèques seront majorées de **210 k€** pour assurer, d'une part, les frais de fonctionnement des 3 nouveaux équipements récemment ouverts sur les 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements et, d'autre part, permettre le financement spécifique du projet de lecture publique par lequel la métropole de Lyon confie les missions qui sont les siennes en la matière à la bibliothèque municipale de Lyon. Les dépenses de la ville au titre de cette opération (**57 k€**) seront intégralement couvertes par une contribution annuelle de la métropole.

En termes de projets innovants, la ville de Lyon a souhaité développer sur son territoire un applicatif gratuit « enform@Lyon » dont l'objectif est de faire découvrir la ville par le biais de la pratique du sport. L'application propose aux utilisateurs des parcours de santé et, en parallèle, leur permet d'accéder à des points d'informations culturelles. Le coût supplémentaire en fonctionnement de cette action est de **49 k€**, en partie financée par des recettes de mécénat.

## 2. Charges de personnel

La stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon 2015-2020 s'articule autour de 5 axes :

- Rechercher l'efficience dans l'emploi des ressources,
- Promouvoir le travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale,
- Construire des politiques d'emploi répondant aux besoins de la collectivité, promouvant les collectifs de travail et les parcours individuels,
- Anticiper et intégrer de façon raisonnée des formes nouvelles d'organisation du travail,
- Faire vivre l'esprit Partage dans le fonctionnement et la culture de la fonction RH.

L'élaboration du budget primitif 2018 des dépenses de personnel s'est faite en répondant à ces cinq priorités.

Les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent à **339,9 M€**, soit une progression de **0,55%** par rapport au BP 2017. Il y a toutefois lieu de retraiter certaines dépenses qui ne seront plus mandatées sur le chapitre des dépenses de personnel à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Il s'agit d'une part et à l'occasion du changement de logiciel de gestion des ressources humaines, de la fin du paiement des titres restaurant pour le compte du CCAS (qui faisait l'objet d'une recette du même montant), le CCAS en assurant à compter de 2018 directement le paiement et d'autre part, suite à un échange avec le comptable public, du financement des postes vacants de l'Opéra qui change d'imputation budgétaire (chapitre 65).

Ainsi, après retraitements pour être à périmètre comparable, l'évolution des dépenses de personnel entre les BP 2017 et 2018 passe à **+ 1,1%**.

Les charges de personnel se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

#### **a. Les moyens permanents :**

Ils constituent **86 %** du budget (**293,3 M€**).

Les dépenses de personnel de ce programme ont été calculées en tenant compte essentiellement :

##### **• Des différentes mesures nationales connues**

**à ce jour s'agissant notamment :**

- Du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des agents (3<sup>e</sup> année de mise en œuvre avec, revalorisation indiciaire pour toutes les catégories, 2<sup>e</sup> tranche du transfert prime-points pour les catégories A (5 points), passage en catégorie A pour les cadres d'emplois assistant socio-éducatif et éducateur de jeunes enfants. Les projets de décret datant de fin octobre 2017 mentionnent un report d'un an des mesures PPCR, celles devant s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 devraient ainsi être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si cela est confirmé dans les décrets à venir, un ajustement sera opéré lors de la première décision modificative de l'exercice 2018.

- De l'effet report de la hausse du point d'indice de **0,6 %** intervenue le 1<sup>er</sup> février 2017,

- De la progression de taux de charges.

A elles seules, l'ensemble des mesures externes représentent un quart de l'évolution des dépenses de personnel.

**• Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui intègre les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn over des effectifs.**

##### **• Des prévisions d'effectifs englobant :**

- Les effets reports des PGAEC 2017 et antérieurs (Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences) du fait de décalages dans les dates de recrutement,

- Le PGAEC 2018 qui enregistre un solde net de **+5** postes sur le budget principal (66 créations pour 61 suppressions de poste) en raison notamment de **37** postes liés à l'ouverture d'équipements dont **36** à la direction de l'éducation (écoles provisoires Girondins, Pup Berliet et Joannès-Masset et progression des effectifs scolaires) et **29** postes liés à l'évolution des activités des services et aux réorganisations internes. Ce solde intègre l'incidence de mesures nationales tel que l'abaissement des seuils en classes maternelle et primaire (12 enfants par classe de CP en REP +) soit **+9** postes. Sur les créations de postes, 2 sont « financées » par des recettes, 9 seront créés pour une durée limitée de 1 à 3 ans (dont 1 est financée) et 11 sont gagées par des suppressions en nombre équivalent (nouveau calibrage de postes). Retraité des créations de postes liées aux mesures nationales, le solde net 2018 serait de **-4**,

- La réactivation de postes temporairement gelés dans l'attente, notamment, de réorganisations.

Les **14 %** restant (**46,7 M€**) se ventilent, par ordre d'importance, sur les programmes ci-après :

#### **b. Les moyens non permanents et emplois d'insertion :**

Ils regroupent les dépenses des personnels saisonniers, occasionnels, vacataires, remplaçants, ainsi que celles des apprentis, stagiaires et agents en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

On observe une hausse qui résulte notamment de la prise en compte de la progression des effectifs scolaires, des moyens non permanents en augmentation pour le Musée d'Art Contemporain en raison d'une année 2018 sans biennale (plus d'expositions), de la progression du nombre de mois accordés en contrepartie de gels de postes sur les moyens permanents dans l'attente de réorgani-

sations et de la réaffectation d'une partie des crédits dédiés aux CAE sur d'autres dispositifs (moyens non permanents, apprentissage, stages indemnisés) afin de compenser le désengagement de l'État. Cette hausse est atténuée par des baisses consécutives aux ressources affectées aux fouilles archéologiques (sur la base des opérations connues à ce jour) et à l'organisation des élections (pas d'élection en 2018 contre 4 tours en 2017) ainsi qu'aux efforts fournis par les directions.

#### **c. Les mesures sociales :**

Elles correspondent à la prise en charge par la ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, à l'avance des dépenses de prévoyance (subrogation) permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie ainsi qu'aux autres mesures de politique sociale (indemnités de cherté de vie lors des congés bonifiés, capitaux décès, vacances collectives). Depuis juin 2016, elles comprennent également les remboursements aux agents d'une partie de leurs dépenses trajet domicile-travail.

Ce budget intègre, la revalorisation du contrat santé de **+14 %** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (valable pour les 2 années restantes du contrat - jusqu'à fin 2019) en raison du taux de sinistralité élevé pour le contrat santé (1,18) ainsi que l'augmentation du nombre de titres restaurant et du montant lié aux PDE en lien avec la hausse des effectifs non permanents.

#### **d. Les dépenses de chômage :**

La Ville est son propre assureur. Le budget prend en compte les bases d'une nouvelle convention applicable à compter d'octobre 2017 et qui prévoit la baisse de la période d'affiliation nécessaire avant de pouvoir devenir allocataire (cette période passe de 122 jours à 88 soit de 4 à 3 mois). Les allocations ont par ailleurs été revalorisées au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### **e. Le reste des dépenses de personnel :**

Elles se rapportent aux actions de prévention, au recensement rénové de la population ... et intègrent donc pour 2018 la fin de la prise en charge pour le compte du CCAS des titres restaurant.

### **3. Subventions**

Le montant des subventions aux personnes de droit privé enregistrent une hausse de **0,3 %** et s'élèvent au budget primitif 2018 à **67,3 M€** contre **67,1 M€** en 2017.

Il convient cependant de souligner, que pour faire droit à une demande de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon, la prise en charge par la ville des postes vacants de l'Opéra n'est plus imputée sur le chapitre 012 mais prend désormais la forme d'une subvention.

*Retraité du montant de cette nouvelle subvention, évalué à 1,1 M€ pour l'année 2018, ces dépenses diminuent de -1,4 %.*

*La poursuite du plan « marges de manœuvres », la mise en œuvre d'une politique d'attribution de nouvelles subventions plus stricte, ainsi que le contrôle rigoureux de la situation financière des associations permettent de contenir fortement le montant des subventions allouées par la Ville.*

L'économie globale réalisée grâce au maintien du gel des subventions entériné au cours des années précédentes (gel des subventions à l'Opéra, aux MJC, Centres Sociaux, Maisons de l'Enfance...) et aux nouvelles actions « marges de manœuvre » atteint **1 042 k€** en 2018.

De nouveaux efforts ont ainsi été consentis par le secteur de la solidarité et de la petite enfance :

- Un objectif de réduction a été fixé à **-194 k€** au titre des subventions allouées au service d'aide à domicile, en lien avec les structures concernées et dans le cadre d'un dialogue de gestion,
- Le montant de l'enveloppe réservée aux associations d'éducation populaire (MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance) a été réduite de **82 k€** et la subvention à l'association AWAL a été supprimée (soit une économie de **44 k€**),
- Tout en préservant l'offre d'accueil, en matière de petite enfance, les subventions aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative ont été recalculées sur la base des besoins réels de financement et, là encore, en tenant compte de l'effet du CITS. Ainsi, le montant des subventions allouées à ces associations a été diminué de **231 k€** en 2018.

Le secteur culturel, de l'animation événementielle et des relations internationales a également contribué à la réduction du montant des subventions 2018. Les nouvelles mesures les plus significatives mises en œuvre sont :

- La diminution de **227 k€** des aides attribuées aux associations culturelles (dont une réduction de **200 k€** pour Les Nouvelles Subsistances),
- La réduction des crédits dédiés au financement de l'opération « Tout L'Monde Dehors » de **75 k€**,
- Les subventions attribuées dans le cadre de l'action internationale ont été ramenées au niveau des moyennes de consommation antérieure (**-74 k€**).

Parallèlement, l'augmentation de certaines subventions relève des évolutions démographiques ou de choix de politiques publiques au nombre desquels il peut être cité :

- La participation de la ville au projet européen « Regeneration and Optimisation of Cultural heritage in creative Knowledge cities' - ROCK », co-financé par la Commission Européenne. La ville s'engage aux côtés de 31 partenaires autour du patrimoine comme levier de développement culturel, économique et social dans le cadre de la revitalisation urbaine des quartiers historiques et à ce titre, attribue des subventions aux associations LUCI et URBALYON, pour un montant total de **41 k€** en 2018,
- L'attribution d'une subvention de **25 k€** à l'association Sport dans la Ville pour contribuer au financement de la remise en état des terrains de sport de proximité sur les quartiers de la Duchère et de Mermoz,
- La majoration de **34 k€** de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérents actifs,
- La réévaluation de **28 k€** de l'enveloppe attribuée aux associations pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires du fait de la hausse des effectifs.

Les subventions aux personnes de droit public progressent, quant à elles, de **+1,6%** entre les budgets primitifs 2017 (**13,7 M€**) et 2018 (**14 M€**).

Afin d'éviter les participations croisées entre la Ville et la Métropole pour le financement des postes de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS), la subvention attribuée à la Métropole avait été supprimée en 2017. Or, les nouvelles modalités de financement souhaitées n'ayant pu être mises en œuvre, cette participation a été réinscrite dès 2017 dans le cadre d'une décision modificative ; elle est également reprise au BP 2018 et engendre ainsi une hausse de ces dépenses de **122 k€**.

En parallèle, une recette de **89 k€** a également été réintroduite au BP 2018, pour le remboursement par la Métropole des EMOUS, à charge de la Ville.

La subvention allouée au GIP (Groupement d'Intérêt Public) Maison

de l'Emploi et de la Formation a été réévaluée de **116 k€** en contrepartie de la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de **3** postes mis à disposition du GIP par la Ville.

Enfin, la poursuite des efforts de gestion conduits par le CCAS a permis de stabiliser le montant de la subvention d'équilibre qui lui sera versée (soit **11,9 M€** aux BP 2017 et 2018) et d'absorber les augmentations salariales notamment liées aux mesures nationales (Progression des taux de charges, impact du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations...) et au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) supportées par l'établissement.

#### 4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », verse une contribution aux écoles privées et concourt à l'équilibre à la fois de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL), mais aussi de diverses structures intercommunales dont elle est membre.

Le poste enregistre une évolution de **+1,6%** du BP 2017 (**39,6 M€**) au BP 2018 (**40,2 M€**), qui résulte de plusieurs ajustements et régularisations comptables, mais également des décisions de politiques publiques suivantes :

- Les participations aux budgets annexes des Célestins et de l'ONL, qui représentent une part significative de ces dépenses (**14,2 M€** en 2018) et qui sont gelées depuis plusieurs années, progressent toutefois de **197 k€**. Cette hausse résulte simplement de la remise à niveau de la participation à l'ONL qui avait été exceptionnellement diminuée de **235 k€** en 2017, en contrepartie de l'augmentation à due concurrence de la participation 2016 pour la prise en charge anticipée des dépenses liées à l'organisation des tournées de février 2017. En 2018, le montant de la participation est réévalué de ce montant de **235 k€** mais également minoré de **35 k€** pour ajustement avec la baisse des charges de personnel.
- Ce poste de dépenses enregistre également une hausse de **235 k€** en lien avec 2 régularisations comptables opérées au budget 2018 :
- Les dépenses d'exploitation des logiciels informatiques SAAS (Software as a service : le logiciel en tant que service) antérieurement imputées sur le chapitre 011 le seront désormais sur les autres charges de gestion courante,
- Les remboursements du CNFPT pour la prise en charge d'agents privés d'emploi ne relèvent pas du chapitre 012, ils seront donc désormais imputés au chapitre 65.
- Les participations obligatoires attribuées aux écoles privées sont en hausse de **104 k€** au regard de l'évolution moyenne des effectifs constatée au cours des 3 derniers exercices,
- La participation au Conservatoire à Rayonnement Régional augmente de **51 k€** (soit une progression plafonnée depuis 2015 à **0,7%** contre **1,5%** auparavant),
- Enfin, l'évolution positive de ces charges s'explique par la hausse des dépenses d'indemnités des élus et de leurs cotisations (**+42 k€**).

#### 5. Autres charges

Le chapitre 014, « Atténuations de produits », enregistre une forte progression de plus de **88%** entre 2017 (**10,9 M€**) et 2018 (**20,5 M€**).

Cette évolution résulte essentiellement de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la réforme du contrôle du stationnement payant, cette réforme engendre l'inscription d'une dépense nouvelle de **8,5 M€** qui correspond au reversement des recettes de forfaits de post stationnement (FPS) à la Métropole de Lyon.

Le mécanisme prévoit en effet que ces recettes, désormais encaissées par la Ville de Lyon, seront reversées à la Métropole après déduction des frais de mise en œuvre du FPS engagés par la ville. Sont notamment concernés, les frais de gestion facturés par l'ANTAI (chapitre 011), le traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et des contentieux, le remboursement d'une partie du dispositif de surveillance et des équipements de contrôle.

Autre facteur d'évolution, le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) progresse de plus de **1 M€** de B.P. à B.P., il s'établit à **6,6 M€** en 2018. Ce montant reproduit celui qui a été versé en 2017, et tient compte de la proposition du PLF 2018 de geler définitivement l'enveloppe nationale du FPIC à **1 Md€**.

## 6. Frais financiers

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

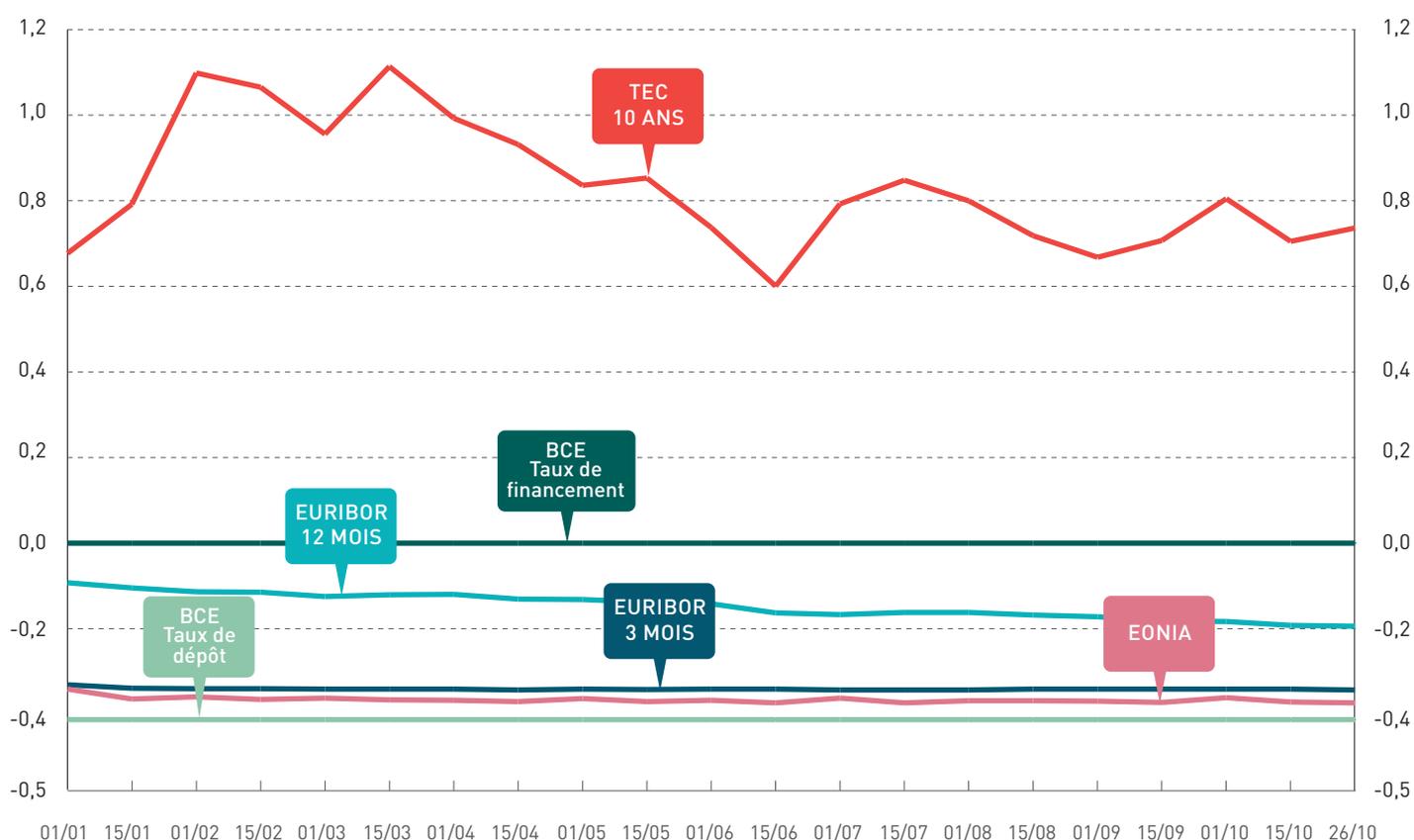
Les intérêts à régler sont en recul de **-4,9%** de budget à budget (après un recul de **16,3%** au BP 2017) et de **-7,4%** après prise en compte des intérêts à recevoir. La diminution prévisionnelle est moins importante en 2018, en raison à la fois de la présence importante d'emprunts in fine (**54%** de l'encours) sur lesquels les intérêts sont stables, et de variations anticipées sur les taux variables moins fortes que les années précédentes.

La lecture du graphique suivant permet d'appréhender l'impact de la politique monétaire mise en place par la Banque Centrale Européenne pour relancer l'inflation. Les niveaux historiquement bas, voire négatifs, affichés par les taux d'intérêt permettent à la Ville de ne plus régler de frais financiers sur un certain nombre de ligne de prêts. La Ville est même rémunérée par ses financeurs dès lors qu'elle émet des titres négociables à court terme.

### ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 2013 (%)

	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	26/10/2016	30/06/2017	26/10/2017
TAUX BCE (%)	0,50	0,15	0,05	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
EONIA (%)	0,446	0,336	0,082	-0,06	-0,127	-0,293	-0,351	-0,350	-0,361
EURIBOR 12 MOIS (%)	0,556	0,488	0,34	0,164	0,06	-0,051	-0,07	-0,156	-0,183
TEC 10 ANS (%)	2,497	1,611	1,17	1,207	1,012	0,254	0,32	0,798	0,742

### ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2017



Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêt, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2018 s'élève à **52,1 M€ (66,7 M€ au BP 2017)**, ainsi répartis :

- **42,7 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en forte diminution (- **23,3 %**) par rapport au budget primitif 2017 (**57,5 M€**), cet exercice ayant porté le remboursement d'un emprunt de 15 M€ mobilisé en 2016 pour une durée exceptionnelle d'un an au taux d'intérêt de **0 %**,
- **9,2 M€** au titre des intérêts dont **6,85 M€** dus au titre des échéances contractuelles, **0,4 M€** liés aux besoins de trésorerie (lignes de tré-

sorierie ou billets de trésorerie), **0,1 M€** d'intérêts courus non échus et **1,9 M€** d'intérêts liées aux swaps et aux indemnités de remboursement anticipé,

- **0,2 M€** ont été comptabilisés au titre des produits financiers issus des swaps.

Il convient toutefois de majorer cette annuité du montant du remboursement de l'avance de la Caisse des Dépôts et Consignations consentie à la Ville à hauteur de **7 M€** en 2015, qui a été remboursée pour sa première moitié le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et dont le second remboursement interviendra le 1<sup>er</sup> avril 2018. L'amortissement du capital de la dette est de ce fait réévalué à **46,2 M€** et l'annuité à **55,6 M€**.

## B. Évolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	45 798 119	76 971 892	68,1
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS <sup>(1)</sup>	44 597 119	66 171 892	48,4
73	IMPÔTS & TAXES	470 308 191	458 389 259	-2,5
	Dont produit fiscal	355 336 000	357 811 000	0,7
	Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	51 844 000	51 847 081	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	28 000 000	30 000 000	7,1
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	117 590 394	117 531 814	0,0
	Dont dotation forfaitaire	63 800 000	63 200 000	-0,9
	Dont compensation taxes foncières	1 010 000	750 000	-25,7
	Dont compensation taxe d'habitation	9 100 000	10 300 000	13,2
	Dont Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	4 315 725	3 596 438	-16,7
	Dont dotation de compensation taxe professionnelle (DUCS-TP)	344 000	140 000	-59,3
	Dont fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	0	350 000	-
	FPIC	5 500 000	6 600 000	20,0
	DOTATIONS & PARTICIPATIONS RETRAITÉES <sup>(2)</sup>	115 090 394	115 031 814	-0,1
	FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE (produit fiscal + compensations - FPIC)	411 790 000	414 108 081	0,6
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 508 645	10 563 855	0,5
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	2 114 000	2 201 000	4,1
	Dont subrogation	1 400 000	1 560 000	11,4
76	Produits financiers	791 785	514 468	-35,0
77	Produits exceptionnels	2 204 450	2 270 540	3,0
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		646 319 349	665 657 820	3,0
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		642 618 349	652 357 820	1,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		649 315 584	668 442 828	2,9
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		645 614 584	655 142 828	1,5

Retraitement BP 2018

(1) Recettes 2017 retraitées du produit des concessions des cimetières (33 % pour le CCAS) dorénavant traité hors budget et de la fin du remboursement par le CCAS pour l'achat des titres restaurant, recettes 2018 retraitées des recettes de Forfaits Post-Stationnement

(2) Recettes retraitées de la subvention CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires

## 1. Dotations versées par l'Etat

L'effort demandé ces quatre dernières années aux collectivités locales pour leur participation au redressement des comptes publics s'est traduit par un prélèvement global sur les dotations de **11,475 Mds€** en 2017, dont **52 %** ont été supportés par le bloc communal (soit **6,018 Mds€**).

La Ville a ainsi subi, en les additionnant depuis 2014, des contributions aux finances publiques (CRFP) cumulées pour un total de près de **34 M€**, et de près de **39 M€** en ajoutant l'effet annuel de l'écrêtement. La dotation forfaitaire s'établit à **64,6 M€** en 2017.

Le projet de loi de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit désormais de porter cet effort sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne pourront progresser de plus de **1,2 %** par an d'ici 2022 pour l'ensemble des collectivités et de **1,1 %** par an pour le bloc communal, inflation comprise, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement des collectivités (entendu comme les emprunts minorés des remboursements de dette) qui devra se réduire de **2,6 Mds€** par an pendant 5 ans.

Les dotations versées par l'Etat ne seront donc plus, en ce qui les concerne, minorées d'une contribution au redressement des finances publiques, comme elles ont pu l'être de 2014 à 2017.

### a. La dotation globale de fonctionnement (DGF):

La Ville perçoit, au sein de la DGF, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation.

#### • La dotation forfaitaire : 63,2 M€

La dotation forfaitaire évolue selon deux éléments :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, qui permet de financer la moitié des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (DSU et DSR). Cet écrêtement est plafonné, comme en 2017, à **1 %** des recettes réelles de fonctionnement (contre **3 %** de la dotation forfaitaire N-1 jusqu'en 2016).

La recette prévue au budget primitif 2018, soit **63,2 M€**, est en retrait de **0,6 M€** par rapport au BP 2017 (**63,8 M€**) et de **1,4 M€** par rapport au montant réellement perçu en 2017 (**64,6 M€**).

La prévision pour 2018 est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation de la population de **1,2 %**,
- Le maintien prudent de l'écrêtement à son niveau de 2017, et ce malgré une moindre contribution au financement de la péréquation verticale (**190 M€** en 2017 contre **380** en 2016),
- Et la fin du dispositif de contribution au redressement des finances publiques (les **6,018 Mds€** prélevés en cumulé entre 2014 et 2017 sur le bloc communal restent néanmoins impactés au-delà de 2017).

#### • La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 3,6 M€

Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2017, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) a été réformée avec un recentrage des versements sur 2/3 et non plus 3/4 des communes de plus de 10 000 habitants, une modification des pondérations des critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges, et la suppression des communes dites « DSU cibles » (ce qui ne limite plus l'attribution de la progression de l'enveloppe aux 250 premières communes éligibles).

La ville de Lyon, qui a bénéficié de la DSU entre 2009 et 2016 pour un montant de **4,8 M€** par an, se retrouve désormais, en raison de l'application de la réforme, inéligible au dispositif (elle est actuellement au 682<sup>e</sup> rang sur 676 communes éligibles).

Conformément au dispositif « de garantie » prévu par la loi, la perte de DSU se fait progressivement sur 4 ans. La Ville de Lyon a donc reçu, en 2017, **90 %** du montant de la DSU de 2016 (soit **4,3 M€**), elle devrait percevoir **75 %** de ce montant en 2018, 50% en 2019, puis zéro à compter de 2020.

L'hypothèse retenue au budget primitif 2018 est celle d'une perte de **25 %** de la recette de 2016, qui correspond à la 2<sup>e</sup> année du dispositif de sortie progressive, soit **3,6 M€**.

#### • La dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,4 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal.

Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995.

La prévision 2018 pour la Ville, soit **2,4 M€**, a été établie sur la base des montants encaissés sur les exercices antérieurs.

### b. La DUCS-TP « variable d'ajustement » (ex-DCTP) : 0,14 M€

A l'origine, la DCTP a été mise en œuvre pour compenser les pertes de taxe professionnelle engendrées par des mesures d'allègements fiscaux. Aujourd'hui, cette dotation, qui constitue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, revêt davantage les caractéristiques d'une dotation plutôt que d'une compensation.

A compter de 2018, seules 4 dotations au sein de l'enveloppe normée (dont la DUCS-TP et le FDPTP) continuent à subir des ajustements annuels supplémentaires. Une nouveauté, introduite par le PLF 2018, consiste à différencier ces ajustements par catégorie de collectivités, afin de neutraliser pour les autres catégories de collectivité, les hausses de crédits gagées dont cette catégorie bénéficie.

La recette estimée au B.P. 2018 est donc construite sur l'hypothèse de diminution différenciée des variables d'ajustement du bloc communal à hauteur de **18 %**, conformément aux dispositions du projet de loi de finances pour 2018.

Son montant est ainsi anticipé à hauteur de **0,14 M€** en 2018.

### c. Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) : 0,35 M€

Institué en 1975, le FDPTP avait pour but de mettre en œuvre une certaine péréquation fiscale horizontale du produit de taxe professionnelle au niveau départemental. Il était traditionnellement alimenté par le produit de taxe professionnelle issu des bases écrêtées des établissements dits « exceptionnels ». Depuis la suppression de la TP, ce fonds revêt plutôt la forme d'une dotation prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

S'agissant du territoire lyonnais, cette répartition relève d'une décision de la Métropole, qui agit en lieu et place de l'ancien département du Rhône. L'éligibilité des communes est déterminée en calculant, pour chacune d'entre elles, un indice synthétique similaire à celui qui est utilisé dans la répartition de la DSU. Les 40 premières communes, classées dans l'ordre décroissant de leur indice synthétique, sont éligibles aux attributions du Fonds. Le montant de l'attribution

de chaque commune éligible est ensuite calculé - par transposition des modalités utilisées pour la DSU - en multipliant la population DGF, l'indice synthétique, un coefficient de majoration et la valeur de point.

Par application de ces modalités, le FDPTP attribué à la ville de Lyon pour 2017, qui lui sera reversé en 2018, s'élève à **0,35 M€**, c'est le montant inscrit en recettes au BP 2018. Il est en progression par rapport à l'année précédente (**0,2 M€**), du fait de la fin du dispositif de lissage mis en œuvre par la Métropole en 2015.

Cette dotation, qui fait désormais partie des variables d'ajustement depuis la loi de finances pour 2017, devrait diminuer progressivement en fonction des ajustements opérés.

## 2. Autres dotations et participations

Le solde du chapitre 74 « Dotations et participations », s'établit à **39,2 M€** au B.P. 2018 contre **39 M€** au B.P. 2017, soit une hausse de **0,5 %**.

L'essentiel de la progression constatée résulte de :

- L'augmentation des recettes « petite enfance » versées par la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) et de la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ) pour près de 343 k€. Ces prestations tiennent compte de l'évolution des périmètres (notamment les 48 places de « l'Escalade de Nelly » livré en novembre 2017 qui sont comptabilisées en année pleine en 2018) et de l'amélioration du taux d'occupation dans les établissements d'accueil des jeunes enfants,
- L'augmentation des recettes liées à la politique de la Ville, au titre des postes de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) remboursés par la Métropole de Lyon, au titre des dispositifs FIL (Fonds d'Initiatives Locales) et FAL (Fonds Associatif Local), et au titre du FEDER pour le « nouveau projet jeunesse numérique ».

Cette progression permet de compenser la fin de perception par la Ville d'une part de dotation générale de décentralisation au titre des travaux de construction des médiathèques Lacassagne (3<sup>e</sup>), et Gerland (7<sup>e</sup>), dont les soldes ont été entièrement perçus en 2017.

Enfin, l'inscription d'une recette nouvelle de fonctionnement est prévue à hauteur de **0,55 M€** : il s'agit du nouveau fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Le FCTVA a traditionnellement pour objet de compenser la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales sur leurs dépenses d'équipement. A compter de 2018, le FCTVA est cependant étendu à certaines dépenses de fonctionnement, liées notamment à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics. Tout comme en investissement, il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2018 est assis sur les dépenses du compte administratif 2016. La recette est calculée en appliquant un taux de **16,404 %** au montant TTC des dépenses éligibles.

## 3. Fiscalité directe consolidée

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant de la Métropole du Grand Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon. La recette prévisionnelle progresse de **0,6 %**, par rapport au budget primitif 2017.

### a. Les contributions directes (357,8 M€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, les recettes des contributions directes de la ville sont uniquement composées des impôts « ménages » :

CONTRIBUTIONS DIRECTES	PRÉVISION 2018	PROGRESSION 2018 / 2017
Taxe d'habitation	185,8 M€	0,7 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	170,7 M€	0,7 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,3 M€	- 6 %
<b>Total rôles généraux</b>	<b>356,8 M€</b>	<b>0,7 %</b>
Rôles supplémentaires	1,0 M€	0,0 %
<b>Total contributions directes</b>	<b>357,8 M€</b>	<b>0,7 %</b>

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Un coefficient de majoration forfaitaire des bases (CMF) de **0,8 %**, estimé sur la base de l'évolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation de novembre 2016 à novembre 2017 (nouvelle règle adoptée en loi de Finances pour 2017). Ce coefficient est en deçà des prévisions d'inflation pour 2017 et 2018 qui s'établissent plutôt autour des **1 %**. Il tient néanmoins compte du peu de visibilité quant à l'évolution des nouvelles bases révisées des locaux professionnels, qui devront suivre, à compter de l'an prochain, la progression réelle des loyers commerciaux (et non plus celle du CMF),
- Une croissance physique des bases nettes de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties de **1,2 %**, correspondant à un retour progressif vers une évolution normale (en matière de TH, fin de l'exonération liée à la suppression de la ½ part des veufs-ves et aux contribuables de revenus modestes, et pour la TFPB, retour à un régime normal pour l'imposition des locaux d'habitation neufs, suite à la suppression partielle de l'exonération de 2 ans de taxe foncière),
- La majoration (**20 %**) de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Une stagnation de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La Ville prévoit enfin des rôles supplémentaires de fiscalité directe locale pour un montant de **1 M€**, soit un produit global de **357,8 M€**.

A ces prévisions de produits est retranchée la contribution estimée de la ville de Lyon au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2018, soit **6,6 M€**. Ce montant, identique à celui versé en 2017, tient compte de la proposition du PLF 2018 de geler définitivement l'enveloppe nationale du FPIC à **1 Md€**. Le produit fiscal net devrait donc s'établir à **351,2 M€** en 2018.

### b. Les versements provenant de la Métropole de Lyon

#### • L'attribution de compensation (48,87 M€)

Elle neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages ») et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la métropole. Son montant varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, son montant peut aussi varier par délibérations concordantes prises par la métropole et ses communes-membres ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible. Le montant prévu pour 2018 est identique à celui perçu en 2017.

- **La dotation de solidarité communautaire (2,97 M€)**

La dotation de solidarité communautaire constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes-membres. L'estimation pour 2018 reconduit le produit attendu pour 2017.

- c. **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux: 11,05 M€**

- Taxe d'habitation : **10,30 M€**,

- Taxes foncières : **0,75 M€**.

À l'origine, ces allocations avaient pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,

- Abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en quartier prioritaire politique de la Ville (QPPV) ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée et les allocations spécifiques aux taxes foncières font office de variables d'ajustement pour financer certaines enveloppes supplémentaires de dotations, accordées par exemple au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale). Le projet de loi de finances pour 2018, qui étend significativement le périmètre de cette enveloppe normée à la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) du bloc communal, propose de figer les ajustements de compensations de taxes foncières à leur niveau de 2017. Ces compensations fiscales ne se verront donc plus appliquer le taux de minoration voté en 2018. Elles se verront toujours appliquer en revanche le taux de minoration cumulé acquis en 2017.

Pour sa part, la compensation de taxe d'habitation n'est pas intégrée à l'enveloppe des variables d'ajustement. Le niveau élevé de compensation TH de 2017 a été maintenu en 2018, suite à la proposition du Gouvernement de prolonger d'un an l'exonération accordée aux bénéficiaires de la ½ part des veufs-ves (bénéficiaires qui devaient progressivement rentrer en imposition à compter de 2017).

#### 4. Fiscalité indirecte

Au B.P. 2018, la fiscalité indirecte subit un important changement puisque les recettes du stationnement payant sur voirie (**17,1 M€** au B.P. 2017), jusque-là imputées au chapitre 73, vont dorénavant être comptabilisées au chapitre 70 « produits des services et du domaine ». Cette évolution de l'instruction budgétaire et comptable M14 était attendue dans le cadre notamment du nouveau dispositif du forfait post-stationnement.

Ainsi, le total du produit de la fiscalité indirecte passe de **63,1 M€** en 2017 à **48,7 M€** en 2018, soit une réfaction de **14 M€**.

En dehors de ce changement, les principales taxes indirectes sont les suivantes :

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation: 30 M€**

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit attendu sur l'exercice 2017- nettement supérieur au budget primitif voté (**28 M€**) - et de la moyenne constatée sur la période 2010-2016 (**29 M€**), l'estimation de recettes pour 2018 a été établie à **30 M€** (soit + **7,1 %** par rapport au BP 2017).

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité: 10 M€**

La loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement.

La recette prévue au B.P. 2018 à hauteur de **10 M€** correspond donc au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Elle est en augmentation de **6,4 %** par rapport à 2017.

- **Le prélèvement sur les produits des jeux: 4,7 M€**

Cette recette correspond :

- A un prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos en faveur de la commune égal à 15% des recettes réalisées par le Casino,

- A un reversement de 10% du prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos effectué par l'Etat,

- A un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

La recette prévue en 2018 est anticipée à des niveaux équivalents aux encaissements des exercices antérieurs, soit **4,7 M€**.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure: 2,1 M€**

Cette recette prévisionnelle est stable par rapport à 2017.

- **Les droits de place: 1,6 M€**

Ce poste correspond aux recettes liées aux occupations sur les marchés. Il enregistre une légère diminution de **94 k€**. Cette baisse est due à une nouvelle distribution des places de marché (hausse des abonnements mais baisse des places taxées). La hausse tarifaire de **+2 %** en 2018 sur ces droits de place ne permet donc pas de compenser l'impact de cette nouvelle distribution.

#### 5. Produits des services et du domaine

A l'inverse de la fiscalité indirecte, le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » augmente très fortement au B.P. 2018, sous le double effet de l'intégration des recettes de forfaits post-stationnement et de la comptabilisation des recettes du stationnement dans ce chapitre à compter de 2018.

En effet, la loi MAPTAM instaure la dépenalisation / décentralisation du stationnement payant au 1<sup>er</sup> janvier 2018. A partir de cette date, le non règlement du stationnement ne sera plus sanctionné par une amende mais par une redevance appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Le produit de ce FPS est estimé à **10,8 M€** en 2018 ; il sera désormais perçu par la ville, et non plus par l'Etat, qui le reversera cependant toujours à la Métropole de Lyon (chapitre 014 « Atténuations de produits »), déduction faite des coûts de mise en œuvre.

De même, la redevance de stationnement, estimée à **20,1 M€** en 2018 (**17,1 M€** au B.P. 2017), est désormais à comptabiliser au sein de ce chapitre et non plus, comme vu précédemment, au chapitre 73 (fiscalité indirecte). Son évolution s'explique par l'extension du stationnement payant, la nouvelle grille tarifaire et la nouvelle tarification de la vignette résident.

Une fois retraitée de ces deux éléments exceptionnels ainsi que du produit des concessions des cimetières reversé au CCAS dorénavant traité hors budget, et de la fin du remboursement par le CCAS des titres restaurant, la recette s'établit à **46,1 M€** et enregistre une progression de **3,4 %** de BP à BP.

Sans la mise en place de certaines mesures de hausses tarifaires, qui s'inscrivent dans le cadre du plan marges de manœuvre, l'évolution du produit des services et du domaine aurait été négative (**- 1,1 %**).

En dehors des éléments exceptionnels cités, les principales évolutions constatées résultent de :

- L'activité de restauration scolaire (**+0,6 M€** entre 2017 et 2018) qui bénéficie de la hausse de fréquentation (estimation **+2 %**) d'une part et de la revalorisation des tarifs d'autre part ;
- L'augmentation des redevances des terrasses (**+0,3 M€**), et des droits d'occupation liés aux chantiers (**+0,3 M€**) pour lesquels une hausse de l'activité est attendue, ainsi qu'une hausse tarifaire ;
- Les recettes de billetterie du Musée d'Art Contemporain de Lyon avec une augmentation de **240 k€**, l'année 2018 étant une année haute consacrée à une grande exposition dans le musée (année hors biennale),
- La perception d'une redevance d'archéologie préventive (**+0,1 M€**).

Ces progressions compenseront d'autres évolutions négatives à intervenir en 2018 telles que la diminution des recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques (**-0,3 M€**), ou celles du Musée des Beaux-Arts (**-0,3 M€**) pour qui 2018 sera une année « basse » avec moins d'expositions programmées.

## **6. Autres produits de gestion courante**

En 2018, les autres produits de gestion courante s'établissent à **10,6 M€**, en hausse de **0,5 %** par rapport au BP 2017 (**10,5 M€**).

Le principal facteur de progression est lié à un changement d'imputation comptable des recettes de mise à disposition de locaux par le Musée des Beaux-Arts (**+60 k€**), précédemment enregistrées au chapitre des produits des services et du domaine.

## II. Section d'investissement

### A. Évolution des principales dépenses

Sur la période 2015-2020, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon s'élève à ce jour en terme d'échéanciers prévisionnels de crédits de paiement à plus de **700 M€**. La consommation maximale des crédits de paiement a été fixée pour sa part à hauteur de **600 M€**, soit une moyenne annuelle de **100 M€**. Pour rappel, en 2015, les dépenses d'équipement se sont élevées à **103 M€**, et en 2016 à **95 M€**.

Au budget primitif 2018, les dépenses d'équipement s'élèvent à **109,8 M€** et se répartissent par type d'investissement de la manière suivante :

- **69,5 M€** pour les travaux (**71 M€** en 2017),
- **15,2 M€** pour les acquisitions (**17,2 M€** en 2017),

- **15,8 M€** pour les subventions d'équipement versées (**15,4 M€** en 2017),
- **9,3 M€** pour les frais d'études et concessions (contre **8,1 M€** en 2017).

Elles enregistrent un léger repli par rapport à 2017 (**111,7 M€**). Il est dû essentiellement à la réduction des dépenses d'acquisitions, soit **-2 M€**, lesquelles ont été particulièrement importantes en 2017 en raison de l'équipement des nouvelles bibliothèques Lacassagne (3<sup>e</sup>), Gerland (7<sup>e</sup>) et de la bibliothèque du 6<sup>e</sup>.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

SECTEUR	OPÉRATIONS	CRÉDITS 2018 (M€)
Scolaire	ZAC des Girondins - Création d'un groupe scolaire	6,5
Aménagement urbain et Habitat	Production du logement social	5,7
Scolaire	PUP Berliet - Acquisition et construction du futur groupe scolaire	5,5
Tous secteurs	Travaux de conservation du patrimoine	4,2
Scolaire	Groupe scolaire Joannès Masset - Construction	3,0
Tous secteurs	Acquisitions et réserves foncières	3,0
Tous secteurs	Remplacement des menuiseries extérieures	1,8
Administration générale	Maintien en condition opérationnelle applications métier (informatique)	1,6
Administration générale	Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville	1,5
Culture et Patrimoine	Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo	1,5
Culture et Patrimoine	Eglise Saint Bonaventure-Restauration des toitures et façades, création d'un sas central et rénovation de l'illumination	1,3
Tous secteurs	Rénovation des installations thermiques	1,3
Culture et Patrimoine	Acquisition d'ouvrages	1,2
Administration générale	Maintien en condition opérationnelle des infrastructures (informatique)	1,2

### B. Évolution des principales recettes

• **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 9 M€**  
Pour ce qui concerne les dépenses d'équipement, le FCTVA bénéficie aux dépenses d'immobilisations répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville.

Il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2018 est assis sur les dépenses du compte administratif 2016. La recette est calculée en appliquant un taux de **16,404%** au montant TTC des dépenses éligibles.

L'estimation actuelle pour l'année 2018, pour les seules dépenses d'équipement est de **9 M€**. Ce recul par rapport au budget primitif 2017 (pour mémoire : **10,3 M€**), résulte de la baisse du niveau de dépenses d'équipement de référence (**103 M€** en 2015, **95 M€** en 2016).

• **La taxe d'aménagement : 0,40 M€**  
La Métropole de Lyon reverse 1/8<sup>e</sup> de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. Le montant de ce reversement est estimé à **0,4 M€** pour l'année 2018.

# Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les différentes actions qui seront menées en 2018 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte susceptibles d'avoir un impact sur le déroulement de ces travaux.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2018, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement
- Recettes de fonctionnement
- Nombre d'équivalents temps plein.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration de la 2e version du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressource,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de septembre 2017.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Et du Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports,

Au sujet des deux directions émergeant sur plusieurs secteurs : les fiches concernées reprennent les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville sont présentées page suivante.

Bonne lecture.

# Nombre d'ETP

## **Cabinet du Maire et services rattachés**

Communication externe	24,9
Evénements et animations	11,6
Collaborateurs cabinet	17,8
Cabinets des maires d'arrondissement	37,4
Bureau du cabinet	59,1
Protocole	14,0

## **Affaires sociales, sports, éducation et enfance**

Affaires sociales sports éducation et enfance	2,0
Développement territorial	57,6
Education	1681,9
Enfance	803,5
Sports	440,9

## **Finances gestion systèmes d'information commande publique**

Finances	34,6
Contrôle de gestion	11,4
Systèmes d'information télécommunications	74,3
Commande publique	33,2

## **Développement urbain**

Développement urbain	4,0
Aménagement urbain	62,6
Déplacements urbains	16,6
Eclairage public	89,9
Economie commerce artisanat	51,5
Espaces verts	376,2
Halles Paul Bocuse	7,0

## **Immobilier, travaux, sécurité juridique**

Immobilier travaux sécurité juridique	22,2
Construction	57,0
Gestion technique des bâtiments	255,3
Logistique garage et festivités	61,5
Direction centrale de l'immobilier	127,9
Affaires juridiques	10,9
Assurances	5,0

## **Ressources humaines**

Ressources humaines	15,5
Communication interne et modernisation	5,0
Emploi et compétences	127,3
Relations sociales et vie au travail	40,6
Gestion administrative du personnel	61,4
Systèmes d'information ressources humaines	10,0
Ressources et contrôle de gestion RH	10,0
Mission méthodes et développement RH	2,0
Communication et coopérations internes	2,0

## **Direction générale**

Direction générale	12,0
Mission développement durable	2,0
Mission égalité	6,8
Mission gestion de la relation usager	3,8
Mission organisation et méthodes	2,8

## **Culture**

Musées d'Histoire Lyon	79,8
Affaires culturelles	42,0
Service archéologique municipal	28,0
Archives municipales	32,5
Bibliothèque municipale	431,8
CHRD	22,5
Musée d'Art Contemporain	39,0
Musée des Beaux-Arts	116,6
Auditorium - Orchestre national de Lyon	147,9
Théâtre des Célestins	44,4
Théâtre de la Croix-Rousse	9,8
Théâtre du Point du jour	1,8
Théâtre Nouvelle génération	9,0
Maison de la Danse	16,0
Opéra National de Lyon	212,1

## **Service au public et sécurité**

Service au public et sécurité	3,0
Cimetières	65,7
Ecologie urbaine	42,3
Qualité du service public	33,3
Police municipale	330,5
Sécurité et prévention	49,6
Régulation urbaine	127,1
Supervision globale	32,0
Secrétariat général DGSPS	25,3
Mairies d'arrondissement	19,8
Mairie du 1 <sup>er</sup> arrondissement	25,6
Mairie du 2 <sup>e</sup> arrondissement	26,9
Mairie du 3 <sup>e</sup> arrondissement	42,1
Mairie du 4 <sup>e</sup> arrondissement	29,3
Mairie du 5 <sup>e</sup> arrondissement	28,1
Mairie du 6 <sup>e</sup> arrondissement	28,3
Mairie du 7 <sup>e</sup> arrondissement	32,0
Mairie du 8 <sup>e</sup> arrondissement	37,0
Mairie du 9 <sup>e</sup> arrondissement	34,3
Cadre de vie	23,8

## **Direction du secrétariat général**

Direction du secrétariat général	3,0
Assemblées	10,2
Ressources documentaires	5,6

**Total 7040,9**

*#2.*

*Relations  
à l'utilisateur*

## Le contexte

Dans le cadre du projet de la gestion de la Gestion de la Relation Usager (GRU), la nouvelle direction, Lyon en direct, totalement opérationnelle depuis octobre 2017, est issue de la réunion du Service Courrier et du service Lyon en direct et constitue un guichet unique central. Ses missions principales sont :

- Le traitement des contacts usagers parvenant à la mairie centrale par courriers, formulaires (Internet et Appli Lyon) et téléphone,
- La gestion et l'administration des bases de données liées à la relation usager : base de connaissance (BCGU), annuaire (Naomi) et application de gestion des contacts (Selligent),
- La promotion et l'animation du guichet unique,
- Le traitement du courrier : affranchissement, envoi et distribution,
- La numérisation et l'indexation des factures,
- La gestion des imprimés administratifs pour l'ensemble des directions de la Ville.

## Les chiffres clés

Au 30 septembre 2016 :

- Nombre d'appels reçus : **205 769**,
- Taux de réponse au téléphone : **69,1 %**,
- Taux de réponse en moins de 30 secondes : **42,2 %**,
- Taux d'appels traités au 1<sup>er</sup> niveau : **71,1 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **8098**,
- Nombre de courrier postaux traités : **4386**,

## Les objectifs 2018

**Le dernier trimestre 2017 a vu la mise en place de la nouvelle direction Lyon en direct comprenant 3 services :**

- Service animation, support technique et information,
- Centre de contact et de traitement,
- Service logistique et moyens généraux.

Le premier semestre 2018 devra permettre :

- La consolidation de la nouvelle organisation pour les équipes : valorisation des métiers, compréhension des objectifs,
- La création d'une synergie entre les services de Lyon en direct avec l'ensemble des services de la Ville De Lyon, voire au-delà (Métropole),
- L'amélioration des conditions de travail des agents (avancement significatif du projet réaménagement des locaux notamment).

**Objectifs du Service animation, support technique et information**

- Mettre en place une gestion de l'information performante,
- Contractualiser avec les services de la Ville De Lyon pour améliorer la qualité de la réponse à l'utilisateur par la mise en place de processus pertinents,
- Animer les partenariats déjà existants et en développer en accord avec les projets des DO et des MA,
- Assurer l'administration des outils de la relation usager (BCGU, Selligent et Naomi), la formation des agents et le soutien à tous les utilisateurs du guichet unique.

**Objectifs du Centre de contact et de traitement**

- Développer la qualité du service rendu aux usagers en :
- Capitalisant sur l'existant et en construisant des modalités innovantes de réponse et d'information sur les démarches aux usagers,
  - Encourageant les coopérations et les échanges de pratique entre répondants du guichet unique,
  - Organisant la veille informative et la transversalité au sein de la direction.
- Objectif du Service logistique et moyens généraux.

**Objectif du Service logistique et moyens généraux**

**Affranchissement**

- L'intégration courant 2017 de l'ensemble des mairies d'arrondissements au niveau de l'affranchissement (excepté le 06) produira ses pleins effets sur 2018. Cette modification de périmètre se traduira par une hausse estimée de 2 % en volume.
- À périmètre égal : l'érosion de cette activité se poursuit néanmoins entre -2 et -3 % par an.
- À ce jour, une hausse prévisible de 5 % du coût moyen d'un affranchissement. L'enveloppe d'affranchissement est en hausse pour se monter à 684 000 €.

**Imprimés administratifs**

Une stabilisation des commandes est à prévoir après plusieurs années de baisse. Le budget est estimé à 35 000 € soit une baisse de 8 %.

**Dématérialisation des factures**

Montée en charge de cette activité pour une intégration de l'ensemble des délégations courant 2018.

**Marchés publics**

Renouvellement du marché de machine à affranchir.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**760** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**267** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**33,3**

# Service des Mairies d'arrondissement

## Le contexte

La loi Justice du XXI<sup>e</sup> siècle prévoit l'entrée dans le dispositif COMEDC (échange dématérialisé de données d'état civil) au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour les villes ayant ou ayant eu une maternité. Dans cette perspective, les mairies d'arrondissement et le service des Mairies d'Arrondissement poursuivent le projet de reprise de données d'état civil et de numérisation des actes entamé en 2016.

La mission démocratie participative engage des actions de formation à destination des membres des conseils de quartier et des outils pour leur permettre de mener à bien des projets au niveau local. Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire dans les mois à venir du fait de l'inscription de nouvelles personnes dans les conseils de quartier. Parallèlement, des actions sont proposées aux agents de la Ville de Lyon pour développer la culture de la participation au sein de la collectivité.

Aucun scrutin politique n'est programmé en 2018.

## Les chiffres clés

- Dotations aux 9 mairies d'arrondissement: **5,3 M€.**

## Les objectifs 2018

Le service des mairies d'arrondissement compte 3 programmes :

### Le programme support

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses permanences (ex: avocat), de fournitures de livrets de famille et de feuillets d'état civil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier.

Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné d'une part, que l'effort en matière de restauration et reliure des registres se poursuit, ces opérations étant notamment nécessaires avant les opérations de numérisation. D'autre part, dans l'objectif affiché de conservation des données d'état civil, 32 k€ seront affectés pour la numérisation d'une, voire deux décennies, de registres d'état civil (section d'investissement). Enfin, afin de participer activement à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville de Lyon, s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (25 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

La mission démocratie participative continue l'accompagnement à destination des conseils de quartier en proposant un certain nombre d'outils (appel à projets, université citoyenne...). L'année 2018 verra la participation aux conseils de quartier des lyonnais qui ont fait le choix de s'inscrire durant la campagne d'inscription menée à l'automne 2017. En interne à la collectivité, les actions se poursuivent pour accompagner les directions dans la mise en œuvre de démarches participatives avec un volet numérique amené à se développer. Différentes occasions sont proposées aux agents pour échanger sur les enjeux de la participation citoyenne (journées d'accueil des nouveaux agents, réunions de réseaux...) et sur les outils à leur disposition (accord-cadre, lettre d'information...).

### Le programme État

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement rénové de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales sont en très nette régression puisque seules les opérations d'édition et d'envoi de cartes d'électeurs sont à financer. Aucun scrutin politique n'étant prévu pour 2018, les recettes de l'Etat devraient être nulles. La participation de l'Etat pour le recensement rénové sera identique à celle perçue en 2017, à savoir 113 k€. Enfin, une dernière opération de ce programme recouvre les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation par station biométrie implantée (186 k€).

### Le programme opérations pour le compte des arrondissements

Il correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement (5,3 M€), à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages et les recettes liées aux locations de salles transférées.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**5655 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**445 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**19,8**

#3

*Relations  
publiques,  
Communication,  
Évènementiel*

# Logistique et Festivités

## Le contexte

L'activité du service logistique et festivités est marqué par des périodes de forte activité :

- Fêtes de printemps et d'été : mai à juillet,
- Manifestations de la rentrée (septembre à mi-octobre) dont défilé de la biennale de la danse en 2018,
- Cérémonies spécifiques prévues en 2018 dans le cadre du centenaire de la paix (centenaire de la fin de la première guerre mondiale), grandes compétitions sportives internationales,
- Fête des lumières début décembre.

Cette activité est encadrée par la législation concernant la sécurité des biens et des personnes sur la voie publique et est impactée par les contraintes calendaires et de nombreux imprévus (météo, plan froid et plan sinistrés, opérations protocolaires exceptionnelles non programmées, annulation de manifestations, contraintes sécuritaires exceptionnelles).

## Les chiffres clés

- Plus de **2000** interventions festives par an représentant **70 %** de l'activité auxquelles s'ajoutent **30 %** de prestations de logistique transport
- Dépenses d'investissement : **75,6 k€**

## Les objectifs 2018

L'activité du service logistique festivités, au service des directions opérationnelles concernera :

- Le support logistique à l'événementiel (fêtes et événements divers, manifestations protocolaires, inaugurations ...) dans le cadre de la mission relations publiques communication et événementiel intégrant la gestion de la sécurité.
- Les opérations de transport et déménagements pour le compte de l'ensemble des services de la ville et du CCAS.
- Le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid et sinistrés, le cas échéant. Il n'est pas prévu de scrutin électoral en 2018.

### Logistique élections

Un budget de fonctionnement de 12 k€ concerne la reprise, sur les sites de vote, de fourreaux existants et endommagés afin de maintenir les capacités d'affichage ainsi que l'équipement d'emplacements liés au déplacement ou à la création de nouveaux bureaux de vote. En investissement, 7 k€ permettront l'achat de palettes de stockage empilables pour la gestion du mobilier électoral.

### Logistique événementielle et transport

Les 67 k€ d'investissements ont été définis en tenant compte des objectifs d'optimisation des coûts des manifestations, d'amélioration des conditions de travail des agents, des facilités de fonctionnement pour les utilisateurs et des contraintes de sécurité :

- Remplacement, remise à niveau ou amélioration du parc de tentes (41 k€)
- Réajustement du stock de chaises, achat de petit matériel protocolaire ou événementiel (12,5 k€)
- Achat d'outillages divers (7 k€) et de matériels liés à la sécurité au travail (6 k€).

En fonctionnement, 202 k€ sont prévus pour les petites fournitures, la maintenance et le contrôle du matériel, les locations ponctuelles de matériel et véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année. Ce budget inclut depuis 2017 une dotation supplémentaire de 30 k€ pour de la sous traitance en période de forte activité en contrepartie de la suppression d'un poste.

Les frais généraux relatifs à l'ensemble des activités ci-dessus sont identiques à 2017 (26 k€).

### Les recettes de fonctionnement correspondent :

- A la refacturation de prestations de logistique événementielle dans le cadre de la responsabilisation des organisateurs d'événements pour 105,5 k€.
- Au remboursement du CCAS pour les prestations effectuées dans le cadre de la convention cadre régissant ses relations avec la Ville de Lyon.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**240 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**120 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

**43,0**

\*NOMBRE D'ETP HORS  
POSTES DU GARAGE MUNICIPAL

# Évènements et animations

## Le contexte

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

## Les objectifs 2018

Cette rubrique est subdivisée en deux parties : la première concerne la Fête des Lumières, la seconde quant à elle concerne l'organisation d'autres grands événements sur l'espace public, à caractère exceptionnel, et participant au rayonnement international de la Ville de Lyon.

### Fête des Lumières

L'édition 2016 de la Fête des Lumières a été une réussite, tant au niveau de la programmation que de l'organisation

Les chiffres 2016 :

- 41 sites investis
- 50 propositions artistiques et plus de 50 artistes.
- 700 000 spectateurs sur la place des Terreaux
- 300 000 spectateurs ont assistés à « Evolutions », sur la façade de la Cathédrale Saint-Jean.
- 45 000 spectateurs dans le Grand Théâtre Antique de Fourvière pour la création de la DEP.
- 85 partenaires entreprises et institutions partenaires (60 en 2013 et 58 en 2012) et 10 partenaires médias,
- 4<sup>e</sup> édition du Lyon Light Festival Forum : 120 participants du monde entier, 2 conférences.

### Les lumignons du cœur

L'opération des Lumignons du cœur, au profit de l'association Electriciens sans frontières pour cette édition 2016, a permis de générer un bénéfice net de 80 443 €, soit plus de 40 000 lumignons réels ou fictifs vendus.

Cette somme est venue contribuer à la réalisation des programmes menés par l'association telle que l'électrification de villages dans des pays en voie de développement.

Durant les 3 soirs de la Fête des Lumières, une scénographie d'ampleur basée uniquement sur la flamme a été mise en place sur le site des Théâtres antiques de Fourvière, avec plus de 50 000 bougies allumées.

### Autres Evénements

Pour rappel, les crédits des Comités des Fêtes sont inscrits au budget de la Direction Evènement et Animation (DEA) depuis 2015.

Dans le cadre de ce programmes, se poursuivront les actions telles que :

- Conférences, colloques, journée de la Femme,...
- Organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations...).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**4431** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1490** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**11,6**

# Communication externe

## Le contexte

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que des opérations extérieures associées.

## Les chiffres clés

### Réseaux sociaux :

- Facebook « Ville de Lyon » : **250 000** fans,
- Twitter : **119 000** abonnés,
- Instagram : **50 000** abonnés / **247 000** utilisations du #monlyon.

## Les objectifs 2018

Au-delà du suivi de l'action municipale et de ses missions récurrentes, la Direction de la communication accompagnera le développement des E.Services et le développement de son application sur tablette en contenus enrichis.

Elle renforcera le soutien aux actions institutionnelles : gestion de la relation à l'utilisateur, communication vers les nouveaux arrivants, actions sociales et culturelles ou en faveur du développement durable et de la pratique sportive...

### Pour cela, la direction gère :

- Un réseau d'affichage 2m<sup>2</sup> (775 faces) et 8m<sup>2</sup> (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit 1 095 faces au total,
- Des panneaux lumineux : 40 répartis sur le territoire, gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- Des kakémonos : 111 faces mis aux couleurs des divers événements associés à ceux institutionnels « Lyon, Ville d'événements »,
- Des sites internet : le site web « lyon.fr » : plus de 16.000 visites par jour pour 50.000 Pages vues quotidiennement,
- Des newsletters : plus de 250 000 personnes touchées annuellement,
- Des Applications pour Smartphone : Ville de Lyon : 106 000 téléchargements effectués. Enform@Lyon : 12 000 téléchargements depuis l'ouverture en juillet 2017,
- La parution et la diffusion de Lyon Citoyen : 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2793** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**24,9**

# Cabinet du Maire

## Le contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, le collège d'éthique et le respect des droits.

## Les chiffres clés

En 2016, **465** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **53** manifestations en extérieur, **72** déjeuners/dîners, **859** réunions et **180** visites guidées.

Plus de **81 350** personnes ont ainsi été reçues.

## Les objectifs 2018

### Relations publiques

Les frais de réception sont engagés lors d'une Commission réception qui analyse et arbitre préalablement toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour toutes les opérations de pose de première pierre ou d'ouverture d'établissement nouveau ou rénové au cours de l'exercice.

Les recettes ont été réévaluées pour 2018 suite à la nouvelle convention actée avec la Métropole.

### Déplacements officiels

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré.

### Le respect des droits

Des crédits de l'ancien programme « mort sans toi(t) » ont été maintenus afin de poursuivre la prise en charge de cérémonie à l'attention des personnes décédées en situation d'isolement ou de façon anonyme.

### Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Le Collège d'éthique, lui aussi commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique depuis sa création en 2003 et géré dans les mêmes conditions.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**814** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**40** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**90,9\***

\*CORRESPONDANT  
AUX COLLABORATEURS DE CABINET,  
BUREAU DU CABINET ET PROTOCOLE

*#4*

*Sécurité  
et prévention  
des risques*

# Supervision globale

## Le contexte

La Direction Supervision Globale fonctionne 24h/24 et 7j/7. Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux.

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

## Les chiffres clés

- **510** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **48** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

## Les objectifs 2018

Le programme Protection Urbaine et Municipale recouvre trois opérations :

### **La première est essentiellement consacrée à la maintenance et à l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection.**

L'augmentation de cette opération correspond à l'augmentation du parc de caméras et donc au volume des opérations de maintenance. L'objectif de la direction qui se traduit par ce budget est :

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Elus,
- De tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras.

### **La seconde est dédiée aux dépenses relatives à l'activité de télésurveillance des bâtiments (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion).**

Cette opération enregistre pour 2018 une hausse due à la prise en charge progressive par la Direction Supervision Globale de la maintenance et de l'optimisation des dispositifs de télésurveillance de sites de la Ville de Lyon.

### **La troisième est liée aux dépenses de fonctionnement de la direction**

Elles augmentent légèrement en 2018. Du fait, d'une part, à la hausse consécutive à l'externalisation de la maintenance préventive et curative des caméras et d'autre part à une meilleure prise en compte du réalisé budgétaire des années antérieures.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**708** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**32,0**

# Prévention sécurité

## Le contexte

La DSP met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- Sécurité civile: Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les ERP, manifestations publiques. La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP,
- Prévention de la délinquance: sous le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle,
- Tranquillité publique: coordination de la cellule de veille de la vie nocturne, prévention et gestion des risques industriels, sécurité des manifestations publiques, définition des outils et dispositifs de gestion de crise.

La DSP assure aussi une astreinte sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

## Les chiffres clés

**107 k€** consacrés aux immeubles ou terrains dangereux.

## Les objectifs 2018

### Mise en sécurité des Balmes

La Direction de la Sécurité et de la Prévention, en lien avec les services techniques de la ville, poursuivra la deuxième phase, lancée en 2015, des travaux de mise en sécurité de 27 sites de balmes dont 16 sont jugés prioritaires.

La D.S.P. assurera également la surveillance et les travaux d'entretien des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'immeubles menaçant ruine. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 107 k€.

### Manifestations publiques

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre seront poursuivies.

La Charte pour la qualité de la vie nocturne sera mise à jour et la D.S.P. animera le groupe de pilotage. Une étude du DICRIM sera lancée pour une production du document en 2019.

### Prévention de la délinquance

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs été, chantiers jeunes), d'autres renforcés (chantiers permanents d'insertion).

Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) sera poursuivi. Sur le volet de la tranquillité publique, les groupes de travail issus du séminaire inter-bailleurs renforceront le partenariat avec ces derniers. L'Observatoire local de la sécurité permettra la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique.

### Sécurité civile et tranquillité publique

Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (poursuite des études: Vigipirate / sécurisation des lieux de manifestations).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**160 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**60 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**49,6**

# Écologie urbaine

## Le contexte

Les interventions de la Direction de l'Écologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de l'air intérieur, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau,
- Sur la lutte contre le bruit,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Sur la lutte contre les animaux errants,
- En matière d'épidémiologie et de risques émergents pour la santé des lyonnais,
- Sur les commerces de bouche et restaurants,
- Sur l'insalubrité de l'habitat,
- Et sur la lutte anti-vectorielle.

## Les chiffres clés

- Capture des animaux divagants : **169 k€**,
- Poursuites des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles : **86 k€**,
- Echenillage : **50 k€**,
- Maintenance des défibrillateurs et tous les moyens de mesure et de contrôle : **32 k€**.

## Les objectifs 2018

Les actions 2018 de la Direction de l'Écologie Urbaine prévoient de :

### Poursuivre des campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur :

- Obligation de mesurer les taux de radon dans les établissements municipaux accueillant du public sensible (écoles, Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- Obligation de garantir la qualité de l'air intérieur et d'informer sur les mesures prises en ce sens dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) municipaux accueillant des jeunes enfants.

**Continuer des actions de lutte et d'information contre les nuisibles à fort impact pour la santé humaine** (moustique tigre, ambrosie, chenilles processionnaires) tout en identifiant des sites prioritaires d'intervention (cas des chenilles processionnaires).

**Poursuivre des actions de dératisation pour les ERP** de la Ville et sur l'espace public en intégrant les nouvelles normes (produits phytosanitaires) et en permettant l'élaboration et le suivi de plans de gestion par site à l'aide d'applications web dédiées.

### Reproduire la « semaine des gestes qui sauvent » et l'animation de la rue des premiers secours place Bellecour.

Cette animation grand public avait permis en 2017 de former 2000 personnes aux gestes qui sauvent. L'édition 2018 vise les 5000 personnes en 5 jours. Elle permet de promouvoir les 112 défibrillateurs municipaux.

Toutes ces actions évoluent en fonction :

- De la réglementation, notamment pour la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public, la conformité aux normes nouvelles pour les produits phytosanitaires et les expertises préalables aux mises en demeure aux particuliers dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne,
- De l'apparition de nouveaux risques liés à l'évolution des milieux, aux changements climatiques et/ou à l'adaptation de nouveaux vecteurs au milieu urbain.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**546 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2784 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**42,3**

# Police municipale

## Le contexte

La Direction de la Police Municipale compte 335 agents de police, 80 agents des sorties d'écoles et 9 agents techniques et administratifs. Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code de l'environnement et de la route. Elle réalise les relevés d'identité, les dépistages d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Après une double formation certifiante, théorique et pratique, les premiers agents armés de la Police Municipale sont sur le terrain depuis juin 2016. 118 agents sont habilités à ce jour, les formations initiales à l'armement se poursuivront jusqu'en 2019.

De nouveaux textes prévoient une formation préalable et continue obligatoire pour le port des bâtons de défense. Elles devront être dispensées par le pôle formation sous l'égide du CNFPT.

## Les chiffres clés

- Tenues, accessoires et équipements de protection individuelle: **200 k€**,

- Abonnement au club sportif: **27 k€**.

## Les objectifs 2018

### Programme Interventions Territorialisées

Ce programme concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions de la police municipale (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.).

**Le bureau d'ordre (BO) est placé en lien direct avec la Direction :**

- Reçoit et traite les courriers ou courriels des administrés ayant trait à la sécurité,
- Gère le recrutement et le suivi de 80 postes d'agents de sorties et entrées des écoles (ASE),
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services,
- Rédige les différentes notes pour les services spécifiques.
- Le poste de l'Hôtel de Ville est chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

**La police de proximité: opération la plus importante de ce programme. Elle concerne :**

- Les postes de police des neuf arrondissements,
- La brigade cycliste.

**Les autres opérations concernent les unités de police aux activités plus ciblées**

**Le Groupe Opérationnel Mobile (GOM) assure :**

- La surveillance par patrouilles de sécurisation, véhiculées ou pédestres, des sites à flux de population importants, des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
- La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
- La surveillance des zones non couvertes par les postes d'arrondissement ou en relais de ceux-ci, Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.

Rattaché directement au GOM, le pôle Formation est notamment centré sur l'habilitation des agents de police au port d'armes (Révolver 38SP, Lanceur de balles de défenses, Pistolet à impulsion électrique, bâtons de défense, «tonfa» ou «télescopique») sous la responsabilité du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention (GTPI).

**L'Unité Mobile de Circulation (UMC)**

Répartie entre équipages embarqués deux-roues et équipages embarqués voitures, elle est chargée:

- Des interventions en matière de circulation et stationnement, notamment dans les quartiers sensibles,
- Des contrôles de sécurité routière,
- De l'organisation des mises en fourrière automobiles.

**La Police des grands parcs (Tête d'Or, Gerland, Blandan, berges Rhône et Saône),**

Elle a pour mission :

- D'assurer une surveillance générale et de faire respecter les règlements des grands parcs,
- De veiller à la tranquillité publique en proximité immédiate des parcs et renforcer ponctuellement d'autres services opérationnels.

Cette unité intègre en son sein la section équestre expérimentée en 2015 et pérennisée en 2016.

**Le PC radio**

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement de la police nationale (CIC - centre de réception du 17 et du 112) de la police nationale afin d'assurer le lien opérationnel entre les deux services et conforter leur collaboration.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**398 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**330,5**

# Régulation urbaine

## Le contexte

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'entrée en vigueur de la réforme de la dépenalisation du contrôle du stationnement payant impactera fortement la Direction de la Régulation Urbaine sur deux aspects :

- Nécessité d'adapter les outils de contrôle
- Mise en place de l'Unité de Suivi des Recours Administratif Préalable Obligatoires (RAPO)

## Les chiffres clés

### Recettes

- Occupation du domaine public : **1 125 k€**,
- DSP fourrière automobile : **126 k€**,
- Refacturation des arrêtés temporaires de circulation : **105 k€**,
- Recettes brutes issues des FPS : **10.8 M€**.

### Dépenses

- Pose et dépose de panneaux lourds : **375 k€**
- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste : **28 k€**,
- Reversement à la Métropole des recettes diminuées des coûts de mises en œuvre : **8,5 M€**.

## Les objectifs 2018

Le budget de la Régulation urbaine se répartit entre deux programmes financiers.

### Le programme Interventions Territorialisées

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement courantes du Service du Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public. L'essentiel des dépenses est consacré aux frais d'habillement et aux frais de nettoyage. L'activité de ce service contribue aux recettes du stationnement payant sur voirie, recettes attendues sur budget de la Direction des déplacements urbains.

En outre, le Service du Contrôle du Stationnement verra ses effectifs renforcé par l'apport d'agents issus du programme rebondir. L'objectif étant de passer de 110 ETP prévus fin 2017 à 115 au premier trimestre 2018.

### Le programme Police Administrative Spécialisée

Il recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services suivants :

- L'unité de suivi administratif de la fourrière,
- L'unité de Suivi des Procès-Verbaux, qui va se transformer en Unité de Suivi des RAPO dans le cadre de la mise en place des Forfaits Post Stationnement (FPS). Cette évolution entraine également une nouvelle organisation du service composé de 6 agents et un responsable d'unité,
- Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui organise l'utilisation du domaine public pour les opérations de déménagement, les livraisons, les travaux et les manifestations diverses,
- Service des objets trouvés.

Outre la dépense nouvelle constituée par le reversement à la Métropole, des recettes liées aux FPS, déduction faite des coûts de mise en œuvre induits, la dépense principale de ce programme est liée aux activités du marché de pose et dépose de panneaux temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

### Les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public pour :

- Les opérations de déménagements et de manutention : plus de 15 000 autorisations/an,
- Les nacelles : environ 900 autorisations/an,
- Les grues autoportées : environ 600 autorisations/an,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : environ 100 par an (sur un total de 1200 dossiers événementiels),
- La redevance due au titre de la convention par le délégataire chargé de la fourrière automobile,
- Recettes liées aux FPS.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**9571 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**12156 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**127,1**

*#5*

*Culture  
et Patrimoine*

# Direction des Affaires Culturelles

## Le contexte

Le budget 2018 sera marqué par la participation de la ville de Lyon au projet européen ROCK aux côtés de 31 autres partenaires européens.

D'autre part, le budget de la Direction des Affaires Culturelles propose des mesures d'économies pour 659 k€ :

- Baisse de subventions de 27 k€ aux Cie Hallet Eghayan, GRAME et Spirito,
- Dernière tranche de la baisse de la participation aux Subsistances (- 200 k€),
- Gel de la participation aux budgets annexes de l'ONL, et des Célestins,
- Gel de la subvention à l'Opéra. De 2017 à 2018, on constate toutefois une augmentation de la subvention de fonctionnement (+ 1,086 M€), due à la régularisation comptable d'un financement anciennement comptabilisé au chapitre des charges du personnel,
- Progression modérée de la participation au CRR (soit 0,7 % par an).

## Les chiffres clés

- Environ 17 structures soutenues par une subvention représentant **12 M€** au global.
- Des enveloppes de subventions (FIMA, FIC, Casino, FIP) d'aide à la création dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques, environ **140** associations, pour un total annuel d'environ **1,9 M€**.
- Participation à l'ONL : **9289 k€**,
- Participation aux Célestins : **4883 k€**.

## Les objectifs 2018

### Politique culturelle

La DAC poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle visant à :

- Accompagner la création et l'émergence artistique : soutien aux structures et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et visuels dans le cadre des enveloppes annuelles de subventions en stabilisant les critères de sélection et renouvellement des objectifs des Scènes découvertes les trois prochaines années,
- Développer des projets partenariaux et novateurs dans le champ des cultures numériques,
- Mettre en œuvre le nouveau projet autour de la marionnette avec le musée des arts de la marionnette de Gadagne, du TNG par l'accueil en résidence de compagnie de marionnette contemporaine et la nouvelle direction du théâtre de Guignol,
- Soutenir des lieux de travail pour les artistes : finaliser l'installation de Ground Zéro, préparer le redéploiement de la friche Lamartine sur les sites Tissot et Robinetterie, soutenir la mutualisation d'espaces de travail, renforcer les institutions comme lieux de création pour l'accueil d'artistes (Atelier de la danse dans le musée Guimet),
- Participer et suivre les deux grands établissements d'enseignement artistique que sont le Conservatoire à rayonnement régional de la ville de Lyon (CRR) et l'école nationale supérieure des beaux arts de Lyon (ENSBA),
- Poursuivre le développement de projets à l'international d'artistes et d'institutions qui font rayonner Lyon dans le monde en partenariat avec la Direction des relations internationales et l'Institut français,
- Aider les écoles de musique associatives lyonnaises, en soutenant les projets communs des écoles organisées en collectif aux côtés du CRR et sous l'égide de la 2<sup>e</sup> charte d'enseignement musical signée fin 2017 pour 3 ans,
- Développer des actions de marketing culturel (étude des publics dans les musées et BM) et développement des pratiques culturelles (les cartes culture et carte musées),
- Poursuivre les propositions d'activités par les établissements culturels lors des temps périscolaires dans les écoles primaires publiques.

### Coopération Culturelle

Dans le cadre de cette mission, les objectifs sont :

- Mise en œuvre, dans un contexte financier tendu, des nouveaux Projets Culturels de Territoire 2016/2020,
- Mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2020,
- Mise en œuvre de différents dispositifs communaux transversaux : groupe culture commission accessibilité, plan Egalité F/H, objectifs du Développement Durable...

### Opérations patrimoniales

La programmation 2018 est la suivante :

- Poursuite de la restauration du patrimoine immobilier municipal protégé au titre des Monuments Historiques : église Saint-Bonaventure ; grille des Enfants du Rhône (Parc de la Tête d'Or) ; façades et balcons château Lumière,
- Poursuite de la restauration de l'église Saint-Bruno, dans le cadre d'une opération de mécénat
- Etude de faisabilité pour la remise en marche et le déplacement de l'horloge Charvet,
- Etudes préalables à la 4<sup>e</sup> convention Etat-Ville de Lyon sur le Patrimoine,
- Poursuite et entretien des objets civils et religieux
- Musée Urbain Tony Garnier : aide à l'entretien courant des 25 murs peints et de leur signalétique ; soutien à l'informatisation de la boutique,
- Soutien au patrimoine privé protégé au titre des Monuments Historiques : restauration de la galerie Philibert Delorme (Vieux Lyon),
- 2<sup>e</sup> édition du prix « Citoyens du Patrimoine ».

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**44941 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1888 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**42,0**

# Musée des Beaux-Arts

## Le contexte

Le musée des Beaux-Arts confirme sa position de grand musée national puisqu'il a été classé en tête du classement du Journal des Arts en 2017. La politique scientifique et culturelle conforte sa dimension internationale grâce à la réalisation de grandes expositions et d'opérations notamment en collaboration avec le réseau franco-américain FRAME, tout en conservant une place importante aux artistes lyonnais et contemporains.

La mise en valeur et l'enrichissement des collections restent une activité primordiale. Le réaménagement du département des objets d'art offrira ainsi au public une nouvelle présentation, plus complète et plus claire. Le chantier entrepris sur la mise en lumière est toujours en cours avec le double objectif d'amélioration du confort de visite et d'économies d'énergie.

## Les chiffres clés

### Nombre d'entrées :

- Collections : **220 000** visiteurs,
- Expositions temporaires : **70 000** visiteurs.

## Les objectifs 2018

### Collections permanentes

**Hommage à Truphému**  
(Grenoble, 1922-Lyon, 2017)

**14 février - 25 mars 2018**

Un hommage sera rendu à Jacques Truphémus, artiste lyonnais très proche du musée, disparu cet été.

**Présentation de l'œuvre d'Erik Dietman**  
(Jönköping (Suède), 1937-Paris, 2000)

**4 mai 2018 - janvier 2019**

Cet accrochage est rendu possible grâce au don exceptionnel par trois donateurs, d'un ensemble d'œuvres de l'artiste.

Né en Suède, Dietman passe le concours d'entrée à l'École des Beaux-Arts de Malmö, avant de s'engager dans une voie personnelle. Lisant beaucoup, Joyce et Desnos en particulier, il aiguise son goût pour la truculence et les jeux langagiers. Esprit libre et libertaire, il apprécie très tôt le mouvement Dada : dès 1957, il connaît les travaux de Duchamp et s'intéresse aux ready-made, à l'assemblage et à l'objet trouvé.

Objecteur de conscience, Dietman doit quitter la Suède en 1959 et se rend en France. Sans s'affilier ni au Nouveau Réalisme ni à Fluxus, il partage néanmoins avec ces groupes le goût du happening, de la spontanéité, de la provocation et de l'humour. En 1975, Dietman connaît sa première grande rétrospective au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Nombreux sont les musées à avoir par la suite exposé son œuvre.

**De Lyon à Macao : les broderies de la Guerre de Troie**

**Mai - juillet 2018**

Le musée des Beaux-Arts de Lyon et le Metropolitan Museum of Art de New York conservent cinq des sept broderies d'une suite réalisée au début du XVII<sup>e</sup> siècle, probablement à Macao. L'ensemble formait le décor d'une salle d'apparat, chaque broderie représentant un épisode de la Guerre de Troie. Les broderies de New York ont pour sujets *L'Enlèvement d'Hélène*, *La Prophétie de Calchas* et *Le Sacrifice de Polyxène*; celles de Lyon *La Mort de Polydoros* et *La Vengeance d'Hécube*. La broderie représentant *La fuite d'Énée et Anchise* est passée en vente récem-

ment tandis que l'on a perdu la trace de la dernière pièce de la série, *La Querelle entre Ajax et Ulysse*.

On ignore tout du parcours de ces broderies, de leur exécution sur le sol chinois au XVII<sup>e</sup> siècle à leur apparition sur le marché de l'art occidental en 1903. 3 institutions, le MGM Art Space de Macao, le Museu do Oriente de Lisbonne et le musée des Beaux-Arts de Lyon présenteront cette exposition réunissant de manière exceptionnelle ces 5 broderies en les remettant dans leur contexte de création. Lyon en sera la deuxième étape.

### Expositions temporaires

**Exposition « Los modernos - Dialogues France / Mexique »**

**1<sup>er</sup> décembre 2017 - 5 mars 2018**

L'exposition, organisée avec le MUNAL de Mexico donne l'occasion de repenser l'identité de la collection moderne du musée en la mettant en regard avec des œuvres issues des plus importants musées et collections particulières mexicains.

**Exposition L'empereur Claude**  
(Lyon, 10 av. J-C - Rome, 54)

**1<sup>er</sup> décembre 2018 - 4 mars 2019**

En 41 de notre ère, Claude fut proclamé empereur par la garde prétorienne après l'assassinat de Caligula. Un avènement inattendu pour cet homme d'âge mûr, que des troubles neurologiques avaient jusque-là écarté de toute prétention dynastique. Le regard porté sur son règne a longtemps pâti de l'image peu flatteuse transmise par la littérature et la sulfureuse renommée de ses épouses Messaline et Agrippine. Depuis peu cependant, les historiens restituent le portrait d'un empereur cultivé, à l'origine de réformes administratives efficaces pour le gouvernement de l'Empire romain. La vie et l'œuvre de l'empereur Claude seront retracées à travers près de deux cents œuvres.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1302** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1404** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**116,6**

# Musées d'histoire de la Ville de Lyon

## Le contexte

Le budget 2017 avait été élaboré dans le contexte de la création de la direction des musées d'histoire de la ville de Lyon, regroupant les musées Gadagne, le musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri Malartre. 2018 verra la création d'une nouvelle structure budgétaire commune aux trois musées. La gestion mutualisée des ressources humaines et budgétaires des trois établissements, se fait à présent sous la responsabilité unique d'un secrétariat général commun. Les projets culturels et scientifiques resteront spécifiques à chacun des trois musées.

## Les objectifs 2018

### Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

La programmation 2018 sera notamment rythmée par deux expositions, et une résidence d'artiste.

#### Andy Warhol Ephemera

23 mars - 20 septembre

Le musée va travailler l'œuvre commerciale et éphémère d'Andy Warhol. Il s'agira de montrer de nombreuses pièces inédites en Europe réalisées par Warhol tout au long de sa carrière et qui prennent la forme d'affiches, d'illustrations pour des magazines, de couvertures de livres, d'invitations, de flyers, de timbres, de cartes postales, mais aussi de papiers-peints et de tissus. La manifestation replacera cette œuvre dans l'histoire des arts graphiques et des imprimés du quotidien.

#### La Fabrique: une résidence d'artiste au musée

24 avril - 2 juin

Au printemps 2018 le musée proposera sa seconde résidence d'artiste pour faire vivre au quotidien dans le musée une technique issue du monde de l'imprimerie à partir d'une commande proposée par l'établissement. Cette année, il s'agira de confectionner un livre d'artiste en proposant aux publics de découvrir toutes les étapes de fabrication de cet ouvrage.

#### Attention, Logo !: Les Jeux Méditerranéens

(Automne 2018), dans le cadre du projet

«Lyon, la Paix, les droits humains»

Le musée a choisi de revenir chaque année sur la genèse d'un logo remarquable. Ce thème permet d'explorer le parcours d'objets bien souvent esthétiques et publicitaires, pas forcément connu du grand public. En 2018, sera présenté le logo des Jeux Méditerranéens, 3 anneaux enlacés et plongés dans l'eau représentant les trois continents (Asie, Afrique, Europe) participants aux Jeux créés en 1951 par l'Égyptien Tahar Pacha. Celui-ci voyait dans la compétition sportive le meilleur moyen de développer des liens pacifiques entre les pays. Nous profiterons de cette exposition pour aborder le sujet des logos du sport en général.

### Musée de l'automobile Henri-Malartre

Le musée Malartre développe son identité autour de la «Passion automobile» avec des animations mettant en scène des véhicules roulants et en réfléchissant autour d'une nouvelle présentation des collections.

#### Ça roule au musée Malartre !

Le musée conserve des automobiles en état de fonctionnement. Un samedi par mois, le public découvre 4 automobiles en action dans le parc du musée, il est possible de monter à bord.

Le musée développe également des prestations de privatisation de véhicules de prestige pour les mariages, les tournages ou une balade dans les plaines de l'Ain.

#### Refonte des parcours de visite

La dernière réflexion autour de la présentation des collections date de 2000. Le choix muséographique portait sur un parcours chronologique pour montrer l'évolution technique. La refonte des parcours permettra de réintégrer les véhicules (autos, motos, vélos) dans leur contexte, avec une approche par thématique (design automobile, fabrication lyonnaise, voitures de course ou véhicules dans les guerres etc...).

En 2018, un travail de réflexion s'engagera pour envisager les aménagements possibles et progressifs des 10 ans à venir.

#### Programme d'animations

Le musée continue d'accueillir des manifestations en lien avec l'automobile ancienne (clubs de collectionneurs). Il participera également aux salons dédiés aux véhicules de collection (Rétromobile à Paris, Epoqu'auto à Lyon, Salon de la moto à Lyon...), et poursuivra sa participation aux festivals lyonnais, en exposant ses véhicules sur des places emblématiques de la Ville: Lyon BD, Quais du Polar...

## MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 177 K€

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 164 K€

- NOMBRE ETP : 17,7

## MUSÉE MALARTRE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 115 K€

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 149 K€

- NOMBRE ETP : 10,8

# Musées d'histoire de la Ville de Lyon (suite)

## Les chiffres clés

### Fréquentation Musées (nombre de visiteurs)

- Gadagne: **73 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique: **35 000**,
- Musée Malartre: **31 000**.

### Collections (nombre d'objets)

- Musées Gadagne: **100 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique: **32 000**,
- Musée Malartre: **3 000**.

### Surfaces d'exposition (en m<sup>2</sup>)

- Musées Gadagne: **2 400**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique: **400**,
- Musée Malartre: **3 000**.

### Dépenses de fonctionnement

- Musées Gadagne: **426 k€**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique: **177 k€**,
- Musée Malartre: **115 k€**.

### Recettes de fonctionnement

- Musées Gadagne: **385 k€**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique: **164 k€**,
- Musée Malartre: **149 k€**.

### Nombre d'ETP pour les 3 musées: **79,8**

## Les objectifs 2018

### Musée des arts de la Marionnette (MAM)

#### Refonte du parcours permanent

Le travail de refonte du parcours du MAM commencera début 2018 et sera inauguré au public à la mi-novembre. Le MAM proposera une nouvelle exposition semi-permanente immersive, interactive et évolutive. Cette exposition affirme la spécificité d'un musée dédié à un art vivant, présent dans toutes les civilisations, reflété par des collections uniques en France. Le parti pris muséographique se place résolument du côté des artistes marionnettistes et emprunte à l'imaginaire des coulisses.

Le parcours sera conçu comme un récit avec un début et une fin et se déploiera sur 9 salles: vidéos et captations de spectacles permettent de restituer le moment particulier des représentations. Un plan de communication dédié et des activités culturelles et pédagogiques accompagneront l'ouverture de ces salles rénovées, à la manière d'une exposition temporaire.

#### Festival Label Soie

L'édition 2018 reste pilotée en collaboration avec le « Marché des Soies », et reprendra les nouveautés 2017, à savoir un événement plus resserré dans le temps (4 jours) et dans l'espace (Palais de la Bourse et Hôtel de Ville).

### Musées Gadagne

#### Exposition temporaire « Lyon sur le Divan: les métamorphoses d'une ville »

**17 novembre 2017 au 17 juin 2018**

Une démarche originale proposant une lecture décalée pour aborder des questions sérieuses de l'urbanisme et les rendre accessibles à tous les publics. En associant collaboration avec l'Agence nationale de psychanalyse urbaine et les travaux des historiens, l'exposition fait le récit des métamorphoses urbaines et raconter comment une ville se fabrique et se transforme, des siècles passés jusqu'aux grands enjeux urbains contemporains.

## MUSÉE GADAGNE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: **426 K€**
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT: **385 K€**
- NOMBRE ETP: **50,9**

# L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

## Le contexte

Après une saison 2016/2017 record, l'ONL et sa nouvelle directrice s'inscrivent en 2018 dans la poursuite de l'exigence et de l'excellence artistique avec une tournée en Allemagne, une implication Régionale forte, une rénovation pour permettre l'accueil des publics de demain et le lancement du projet Demos.

## Les chiffres clés

- 168 concerts à l'Auditorium et 16 concerts hors les murs,
- 9 concerts participatifs, 106 propos d'avant concert, 3 conférences, 1 concert étudiants gratuit, 1 afterwork musical, 2 week-ends en musique,
- Fréquentation 2016/2017 de l'Auditorium : 274 000 personnes (+8,3%) dont 27 000 hors les murs. Nombre d'abonnés : 17 498 (+16,5%),
- 43 500 moins de 28 ans accueillis (+11%),
- 85 000 personnes nouveaux spectateurs (35%),
- 35,4% des places vendues en ligne (+5,2%).

## Les objectifs 2018

### Exigence et excellence artistique

L'Orchestre national de Lyon s'affirme toujours comme un des interprètes privilégiés du grand répertoire symphonique français. Quatre semaines seront dédiées à la musique française avec des grands classiques du répertoire et des œuvres rarement données (le Concerto pour orchestre de Lutoslawski ou la 5<sup>e</sup> Symphonie de Nielsen). L'Orchestre national de Lyon poursuit sa politique d'invitation de chefs et solistes de renommée internationale. En parallèle, il souhaite faire découvrir à son public la génération montante de chefs d'orchestre (comme Krzysztof Urbanski et Nikolaï Znaider), des solistes très prometteurs (Vilde Frang, Jan Lisiecki) et des cheffes d'orchestre internationales (Marzena Diakum, Yuja Wang et Elim Cham).

Le soutien aux compositeurs d'aujourd'hui et à la création contemporaine prendra une place importante dans la programmation avec la présence du compositeur associé Guillaume Connesson et 12 pièces contemporaines jouées sur la saison dont 4 créations mondiales ou européennes.

L'activité internationale de l'orchestre sera présente à travers une tournée en Allemagne en novembre 2018, et l'accueil de formations orchestrales ou de récitals d'artistes de tout premier plan sur la scène mondiale.

### Implication régionale forte

La saison 2017/2018 est construite en coproduction ou en partenariat avec de nombreuses structures culturelles du territoire régional. Notamment l'Institut et le Festival Lumière, Jazz à Vienne, le Centre Culturel de rencontres d'Ambronay, Grame, les deux conservatoires de Lyon (CNSMD et CRR).

D'autres collaborations nouvelles sont prévues également avec la Sopphily et le Fonds Decitre pour mettre en place des conférences et des rencontres thématiques. Sans oublier les concerts hors les murs.

### Un lieu rénové pour l'accueil des publics de demain

L'Auditorium fera l'objet de travaux importants en 2018 et 2019 afin de créer notamment un espace d'accueil dédié à la médiation culturelle et aux nombreuses actions pédagogiques menées en partenariat avec les écoles, collèges, lycées. 1,1 M€ prévus sur 2 ans.

### Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)

Il permet depuis septembre 2017 à 120 enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et n'ayant jamais pratiqué la musique, de découvrir la musique et de jouer d'un instrument au sein d'un orchestre symphonique durant 3 ans en support à la construction sociale et citoyenne de l'enfant.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Philharmonie de Paris lancent ce projet dans la Métropole avec Bron, Décines, Givors et Vaulx-en-Velin.

### Éléments budgétaires

Le montant total prévisionnel des dépenses pour 2018 s'élève à 16 789 k€ HT répartis pour :

- 15 860 k€ en dépenses de fonctionnement,
- 929 k€ en dépenses d'investissement

Les dépenses de fonctionnement s'articulent de la façon suivante :

- 11 433 k€ concernant la masse salariale,
- 4 427 k€ concernant les charges liées à la production artistique, à la communication et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien du bâtiment de l'Auditorium, pour les autres charges de gestion (droits SACEM) et la dotation aux amortissements et provisions.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2018 s'élèvent à 15 860 k€ euros, dont :

- Subvention d'équilibre du budget principal : 9 288 k€,
- Recettes de billetterie et de vente de concerts : 4 054 k€ (+10%)
- Subventions des partenaires financiers : 2 078 k€ (dont 198 k€ le projet DEMOS).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

15860 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

15860 k€

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE  
DU BUDGET PRINCIPAL

9288 k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

147,9

# Archives municipales

## Le contexte

L'exercice des missions des Archives s'inscrit dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication : d'une part, la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la production massive de documents électroniques ; d'autre part, les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit pour les Archives municipales d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

A l'échelle de la direction, l'année 2018 sera marquée par l'organisation d'une grande exposition coréalisée avec la société publique locale d'aménagement Lyon Confluence. D'un point de vue organisationnel, elle sera le moment d'une réflexion sur l'évolution des services rendus aux utilisateurs, tant sur place qu'en ligne. Enfin, le déploiement de la plateforme @rchiPeL verra se concrétiser l'archivage électronique aux Archives.

## Les objectifs 2018

### Collection permanente

*(gestion des contenus et offre documentaire)*

Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives

- La gestion des fonds documentaires (actuellement 18 km linéaires) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées,
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration,
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou sur le site internet.

Les programmes de numérisation en cours seront poursuivis dans les domaines de l'histoire sociale et familiale. En 2018, les travaux seront partiellement réorientés vers des travaux narratifs (carnets de guerre) ou iconographiques.

### Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Les expositions programmées en 2018 se succéderont au rythme de deux dans le hall et une dans la grande salle. Toutes seront organisées dans le cadre de partenariats.

En avril 2018 sera inaugurée l'exposition Lyon Confluence dans la grande salle, avec une exposition secondaire dans le hall. Cette exposition fait le lien entre les archives, premier établissement culturel installé dans le quartier, et son environnement, profondément modifié depuis 2003.

A l'été, cette exposition sera complétée par une exposition consacrée à la cité Mignot, élément de permanence dans le quartier et mémoire de l'habitat social de l'entre-deux-guerres à Lyon. Cette exposition sera coproduite avec la société régionale de HLM.

Enfin, les AML accueilleront une exposition sur le clos Saint-Benoît, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement en fin d'année 2018.

### Action pédagogique et culturelle

Les Archives municipales mettront en œuvre leur programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée, pour certains en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la Ville. Elles porteront une attention particulière aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle. Dans le prolongement des ateliers mis en place sur la thématique de la guerre 14-18 en 2015, l'année 2018 verra le début de la mise en exploitation du web documentaire consacré à la guerre de 14-18. Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec les TCL, les Archives municipales de Lyon continueront d'animer le blog Histoires lyonnaises, afin de promouvoir la recherche sur l'histoire de la ville de Lyon, qu'elle soit l'œuvre de chercheurs professionnels ou d'amateurs. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec les autres établissements concourant à l'histoire de la ville (CHRD, musées Gadagne, de l'imprimerie et Malartre, bibliothèque municipale et service archéologique) ainsi qu'avec la société d'histoire de Lyon.

Les Archives seront présentes lors des manifestations nationales ou locales (Quai du polar, journées du patrimoine, fête des lumières).

Les rendez-vous mensuels, fruits de partenariats depuis plusieurs années, qui ont fidélisé leur public, seront reconduits en 2018, comme les conférences des sociétés savantes d'histoire locale ou les cours de l'université populaire. Toutefois une attention particulière sera portée sur l'organisation d'un programme propre à l'établissement, en lien ou non avec les expositions présentées.

### Collecte et traitement des archives

Afin d'éviter l'engorgement du site des Archives et d'adapter la collecte aux évolutions juridiques et techniques, une réflexion sur la révision des fonds sera engagée en 2018, afin de définir de nouveaux critères de conservation. Il s'agit du début d'un chantier d'ampleur, qui aura notamment pour conséquence une amélioration du signalement des fonds conservés.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

151 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

23 k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

32,5

# Service archéologique

## Le contexte

L'année 2017 s'est caractérisée pour le service archéologique par la part importante de l'activité consacrée au travail d'étude dans le cadre de la phase post fouilles faisant suite aux interventions sur le terrain de l'Hôtel Dieu. Plusieurs rapports clôturant ces opérations doivent être rendus avant cette fin d'année.

Le service est intervenu sur le chantier du parking St-Antoine sur une durée de dix semaines en 2017. La reprise de la fouille est programmée pour janvier 2018.

Le service poursuivra en 2018 ses autres grandes missions : enregistrement et conservation des archives du sol (base de données ALyAS, gestion du dépôt archéologique), mise en œuvre d'actions d'insertion. La mission de restitution des connaissances aux publics s'est étoffée en 2017 d'un nouvel événement, ArcheoLyon, dont la 1<sup>ère</sup> édition fut un succès et qui se déclinera en rendez-vous annuel dès 2018.

## Les chiffres clés

- Nombre de chantiers de diagnostic : entre 6 et 8,
- Nombre de chantiers de fouilles : entre 6 et 9,
- Nombre de stagiaires (secondaire et supérieur) : entre 20 et 30,
- Nombre de chantiers jeunes : 2,
- Nombre de TIG : entre 2 et 4.

## Les objectifs 2018

Outre les prévisions de recettes résultant des fouilles archéologiques, relatives à la poursuite de l'opération du parc Saint Antoine (450 000 €), ainsi que d'un objectif de 75 000 € pour les autres opérations, le budget prévisionnel intègre pour la première fois en 2018 une prévision de recette résultant de la conduite des opérations de diagnostics. D'un montant de 100 000 €, cette recette résulte de la redevance au titre de l'archéologie préventive (RAP). Versée pour la première fois en 2016, elle a donné lieu au versement d'un montant de 123 930 € en 2017.

La prise en compte de la volatilité de son activité de fouille reste néanmoins une constante qui complexifie la programmation et restreint la lisibilité en matière d'organisation des missions et du fonctionnement du SAVL.

Dans le cadre de son activité de médiation et valorisation, outre l'organisation de visites, conférences, publications et communications, le SAVL souhaite pérenniser à compter de 2018 le rendez-vous ArchéoLyon issu du CRM conduit par l'équipe en 2016-17. Ce rendez-vous, proposé aux Lyonnais au Musée des Confluences pour la première fois le 11 mars dernier, a été l'occasion pour le SAVL de présenter l'ensemble des opérations conduites les années précédentes. Il a rencontré un vrai succès.

### Gestion des archives du sol

La gestion par la Ville du dépôt archéologique Jean Moulin, des salles de stockage installées dans le sous-sol du SAVL et de la documentation associée nécessite, pour assurer le traitement, la stabilisation et la conservation des mobiliers, l'achat de fournitures spécifiques (emballages, caisses, produits ...).

L'étude d'un projet de mise en place d'un CCE (Centre de Conservation et d'Etudes) inter-institutionnel lyonnais est prévue en collaboration étroite avec les services de l'Etat (DRAC).

### Activités pédagogiques et culturelles, actions de formation, actions d'insertion

Acteur reconnu des Journées nationales de l'Archéologie et des Journées européennes du Patrimoine, les propositions de rendez-vous avec le public formulées par le SAVL sont étoffées par la manifestation ArcheoLyon programmée le 17 mars 2018 au musée des Confluences.

La reconnaissance de l'implication scientifique et de l'importance du SAVL au niveau national dans le domaine archéologique est encore renforcée par sa participation à l'accueil de grands colloques scientifiques programmés à Lyon : après l'AFAM (Archéologie mérovingienne) en 2017, deux colloques sont programmés en 2018, concernant la Préhistoire récente (Inter-Néo et RMPR).

Comme la poursuite de son implication dans la formation (stages de collégiens et d'étudiants), le service poursuivra également son action en direction des publics « fragiles » dans le cadre de la Charte de développement culturel, en développant également l'accueil de chantiers jeunes et de TIG, comme de jobs d'été.

L'ensemble de ces interventions est identifié par des opérations budgétaires spécifiques.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

237 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

640 k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

28,0

# Événements et animations

## Le contexte

Dans le cadre des événements d'été, se dérouleront en 2018 :

- « Tout l'monde dehors ! », qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air,
- La Fête de la Musique,
- Les événements du 14 juillet (feu d'artifice et bals).

D'autres manifestations culturelles se déroulent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

## Les chiffres clés

- **Tout l'monde dehors ! :**  
120 000 spectateurs, 120 opérateurs, environ 1 500 cachets d'artistes, 2 000 bénévoles, 295 événements, 98 lieux investis,
- **Fête de la Musique :**  
plus de 220 artistes et groupes, 26 institutions mobilisées, 28 scènes sonorisées, 1 espace mutualisé,
- **Quais du polar :** 80 000 festivaliers, dont 15 000 personnes pour la grande enquête dans la ville, 115 auteurs, 150 professionnels, 30 000 livres vendus (chiffre d'affaire des libraires en hausse de 15 %),
- **Lyon BD Festival :** 200 auteurs, 80 000 visiteurs sur l'ensemble des événements du mois de juin (50 événements), 15 pays représentés, 100 bénévoles,
- **Festival 6<sup>e</sup> continent :**  
35 000 spectateurs,
- **Bal et feu du 14 juillet :**  
10 000 spectateurs.

## Les objectifs 2018

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

### Les événements d'été :

- Fête de la musique : plus de soixante projets ont été accompagnés en communication, la plupart en logistique, certains en subvention. En 2017, la Fête de la Musique a eu lieu sur tout l'ensemble du territoire de la Ville, sur une sélection de lieux et de zones piétonnes sécurisées pour le public,
- « Tout l'Monde Dehors ! » se traduit par une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cinéma, etc.), sur l'ensemble du territoire lyonnais,
- Le feu d'artifice et bal du 14 juillet.

### Les autres manifestations :

- Manifestations financées dans le cadre de la politique de la ville : 6<sup>e</sup> Continent, Quartiers nomades,
- Manifestations de proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Manifestations culturelles qui interviennent dans les domaines du livre et de la lecture (Salon de la BD, Quais du polar), de la musique (Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardin, Gypsy Festival), du théâtre (Novembre des Canuts), du cinéma (Hallucinations collectives), etc.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

4430 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

1490 k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

11,6

# Bibliothèques

## Le contexte

En 2018, La BML assurera dès janvier les missions déléguées par la Métropole pour la lecture publique :

- Prêt de documents et supports d'animation,
- Conseil des personnels et élus,
- Mise à disposition de ressources numériques,
- Appui dans le développement des offres d'actions culturelles
- Appui aux coopérations intercommunales volontaires

2018 marquera également le démarrage des 6 années de travaux de rénovation du silo de conservation.

Les grands projets structurants se poursuivront :

- L'automatisation de la Part Dieu
- Le schéma directeur de la Part-Dieu
- Bibliothèque numérique de référence
- Les RV culturels : Jeu, Martin Luther King...
- La dématérialisation des processus comptables.

Dans ce contexte, la BML poursuivra son objectif d'optimisation et de rationalisation des dépenses directes, intégrant dans son budget les 3 nouvelles bibliothèques ouvertes en 2017 (Gerland, 6<sup>e</sup> et Lacassagne).

## Les chiffres clés

- **2470342** entrées,
- **116124** inscrits,
- **3811902** prêts,
- **1482169** visites web,
- **3682** manifestations culturelles,
- **3785794** documents,
- **289** postes informatiques publics,

## Les objectifs 2018

En 2018 les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la BML et du projet lecture publique, le montant total s'élève à 3 174 169 €.

### Développement des services et des publics (66 k€)

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie. A noter une légère augmentation des dépenses liées à l'ouverture des bibliothèques et la mise en place de distributeurs d'objets ciglés.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...).

### Action culturelle et communication (422 k€)

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées aux animations culturelles (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.) de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et aux grands événements. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la BML. L'augmentation des dépenses prévues se portent surtout au niveau des actions culturelles des 3 nouvelles bibliothèques, et la communication autour de leurs animations.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à la vente de la revue GRYPHE et autres produits (affiches, catalogues) et aux subventions demandées pour les animations culturelles.

### Gestion des collections (921 k€)

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques), et la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...)

Ce programme permet à la BML d'acquérir les documents (livres cd-audio, dvd) et d'assurer une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers de la bibliothèque.

Des subventions émanant de la BNF mais également de l'Etat, CNL (pour l'acquisition de nouvelles œuvres) contribueront à la valorisation de nos collections.

A noter que le projet lecture publique donnera lieu à une dépense s'élevant à 56675 € en fonctionnement et 89000 € en achat de collections et supports d'animation. L'ensemble fera l'objet d'un remboursement par la Métropole de 150737 €.

### Support aux bibliothèques (1 764 k€)

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio...) et l'entretien des bâtiments (chauffage, gaz, eau et assainissement, électricité, maintenance, nettoyage des locaux).

A noter que pour 2018, la maintenance des automates s'élèvera à 28 k€. Cette dépense devrait croître jusqu'à la prise en charge totale des équipements installés en 2022-2023.

Sur ce programme, la BML perçoit de la recette liée à des redevances d'occupation du domaine et des subventions d'équipement.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**3174** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1130** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**431,8**

# Musée d'Art Contemporain

## Le contexte

Le Musée d'Art Contemporain présente, du 9 mars au 9 juillet 2018, deux expositions :

- « *L'antidote d'Adel Abdessemed* »,
- Les œuvres de la collection du Musée,

Puis, de septembre à décembre, « *Bernar Venet rétrospective 1961-2018* ».

## Les chiffres clés

### Recettes de fonctionnement :

- Billetterie **511 k€** (109 000 visiteurs attendus),
- Prêts d'œuvres **30 k€**.

### Dépenses d'investissement :

- Acquisition d'œuvres **125 k€**,
- Restauration d'œuvres **30 k€**,
- Petit Equipement **23 k€**,
- Achat d'ouvrages **6 k€**.

## Les objectifs 2018

### En début d'année 2018

Une exposition inédite, intitulée « *L'antidote D'adel Abdessemed* », artiste franco-algérien, sur deux étages, proposera des sculptures monumentales, des dessins, des bas-reliefs, des vidéos en prise avec l'actualité et avec l'histoire de l'art, offrant une vision « en direct » de notre monde.

Parallèlement, les œuvres de la Collection sélectionnées pour être exposées sur un étage invitent le public à une promenade poétique inédite.

### En seconde partie d'année

L'exposition rétrospective sera consacrée à **Bernar Venet**, artiste plasticien contemporain Français.

Un ensemble exceptionnel de plus de 170 œuvres, des premières performances, dessins, peintures jusqu'aux photographies, diagrammes, œuvres sonores, films et sculptures les plus récents, sera présenté. 57 ans de créations exposées sur tous les continents et dont certaines œuvres ont déjà été montrées à Versailles, Paris, Grenoble, Saint Etienne et dans le parc qui abrite sa fondation au Muy.

### Le service des publics organisera, autour des expositions, des animations :

- Des conférences : dont un cycle sur l'histoire de l'art contemporain (autour de l'émergence de l'art minimal),
- Des rencontres (master class, performances),
- Un programme de danse en partenariat avec le CNSMD,
- Une collaboration avec l'Université de Lyon 1,
- Des partenariats avec des collèges, le Lycée du Parc, l'ITTEP Antoine Chevrier, l'ITTAC/Vinatier, les HCL, la Maison Lyon pour l'emploi : visites spécifiques, cycle de sensibilisation, workshop,
- Une série de répétitions-concerts dans les espaces d'exposition en partenariat avec le Chœur Spirito (saison 3),

- Des stages pratiques entre arts et sciences pour les 11/15 ans,

- Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, le musée poursuit son engagement à la rencontre des publics peu familiers de l'art contemporain ou en incapacité de se déplacer.

Fin 2017, une opération de crowdfunding devrait permettre de recueillir 20 k€ pour compléter le budget acquisition et acquérir en 2018 l'une des œuvres exposées à la biennale : Rainforest de Patrick Tudor Enfin, depuis 2017 le MAC a mis en place une politique de facturation de prêts d'œuvres qui lui permet de dégager de nouvelles recettes.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**655 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1125 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**39,0**

\*DONT 90 K€ REPORT 2017

# Théâtre des Célestins

## Le contexte

Avec la mise en œuvre des marges de manœuvres en 2014, conduisant au gel de la subvention municipale durant toute la durée du mandat électoral, la participation de la subvention à la marge artistique se réduit progressivement : de 2017 à 2018, elle s'est encore réduite de 3 %, soit un taux de subvention dédié aux spectacles de 5 % contre 8 % un an plus tôt.

Votés en 2016, les tarifs de billetterie des Célestins ne subiront aucune nouvelle augmentation en 2018, afin de maintenir une accessibilité à tout type de public. De nouvelles recettes propres sont recherchées, tant auprès de partenaires institutionnels que de structures ou personnes privées. La vive concurrence matinée d'une raréfaction des ressources et d'une faiblesse de l'investissement privé au profit de l'activité dramatique, ne conduit pas à une augmentation significative de ces produits.

## Les chiffres clés

- Nb d'ETP permanents : **50**,
- Nb d'ETP non permanents : **12**,
- Nb d'ETP intermittents : **20**,

## Les objectifs 2018

Depuis qu'il est géré en budget annexe au budget général, le Théâtre des Célestins administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de :

- Son personnel permanent,
- Son personnel non-permanent,
- Des intermittents (techniciens et artistes) recrutés en fonction de l'activité du théâtre (créations, exploitations, tournées, festivals...)

Les coûts fixes sont estimés à 4,577 M€ couverts par 94,6 % de la subvention de fonctionnement, soit une marge artistique dédiée aux spectacles de 262 k€.

Les coûts variables sont liés à l'activité du théâtre des Célestins, leur recette provient des ressources propres développées (billetterie, cessions de spectacles, apports de mécénat, subventions et participations, recettes diverses).

### Activités artistiques

La programmation artistique en tournée des Célestins au cours de l'année 2018 sera particulièrement riche sur toutes les scènes nationales et francophones. Les célestins feront ainsi tourner les 2 dernières créations de Claudia Stavisky :

- *Tableau d'une exécution*, d'Howard Barker est joué au théâtre du Rond-Point pour seize représentations, en ce début janvier, puis la tournée 2017 - 2018 se termine avec des exploitations au sein des centres dramatiques nationaux de Bordeaux et de Caen,
- *Rabbit hole* de David Lindsay-Abaire fait également l'objet d'une longue reprise dans un théâtre parisien (à l'heure de la publication de cette note, les dates ne sont pas définitivement fixées).

Dans le cadre de leur mission de producteur délégué, les Célestins assurent également les tournées de :

- *La famille royale*, de William T. Vollmann, mise en scène de Thierry Jolivet - *Compagnie la meute*,
- *Soleil blanc*, d'Alexandra Badea, mise en scène Julie Berès - *Compagnie les cambrioleurs*.

Dans le cadre du projet européen *the future of Europe*, organisé par le Schauspiel de Stuttgart en juin 2018 et en partenariat avec le théâtre Vigszhaz de Budapest, le théâtre national de Catalogne de Barcelone, le théâtre national d'Oslo, le théâtre national d'Athènes et le Piccolo Teatro de Milan, les Célestins proposeront une nouvelle création dans la lignée du passionnant projet de médiation culturelle initié à Vaulx-en-Velin, en 2016, *la chose publique*.

Puis Claudia Stavisky montera un nouveau projet ambitieux à la rentrée de la saison 2017 - 2018.

Au titre des accueils du premier semestre 2018 seront notamment présentés dans la salle à l'italienne et la salle Célestine :

- *La fuite !*, de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Macha Makeïeff,
- *Professeur Bernhardt*, d'Arthur Schnitzler, mise en scène de Thomas Ostermeier,
- *Les eaux et les forêts*, de Marguerite Duras, mise en scène Michel Didym,
- *Actrice*, texte et mise en scène Pascal Rambert, avec notamment Marina Hands et Audrey Bonnet,
- *George Dandin*, de Molière, mise en scène Jean-Pierre Vincent, présenté en partenariat au Théâtre des Ateliers,
- *Les adieux à la scène* de Jean-Louis Trintignant.

Une nouvelle édition du festival Utopistes dédié au cirque contemporain, en collaboration avec *la compagnie MPTA* de Mathurin Bolze se tient en juin 2018.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**7878** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**7878** k€

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE  
DU BUDGET PRINCIPAL

**4882** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**44,4**

# Les Subsistances

## Le contexte

Le site des Subsistances accueille, dans ses différents bâtiments :

- L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts,
- L'Association les Nouvelles Subsistances,
- Le plateau NRV : projet d'Arts Numériques,
- Les PPA : Pratiques Plastiques Amateurs,
- L'Association SUPADOPE,
- Le Restaurant le Quai des Arts.

## Les chiffres clés

- 6 salles de spectacles,
- Capacité d'accueil du site : 6000 personnes,
- Effectif quotidien : 500 personnes,
- Fréquentation annuelle du public : environ 40000 spectateurs.

### Ecole Nationale des Beaux-Arts :

- Etudiants accueillis : 350,
- Personnel : 150.

## Les objectifs 2018

Sous l'impulsion de la direction du service bâtiment et travaux, nous poursuivons en 2018 dans le respect des contraintes économiques la gestion du patrimoine Bâti.

Notre expertise veille au maintien de l'outil mis à disposition des structures accueillies pour permettre à chacun de se consacrer à son art et à ses missions tout en assurant la sécurité de chacun.

La direction de la construction doit prendre en charge les études architecturales pour mettre en conformité les ventilations des gaines d'ascenseurs sur 5 appareils répartis sur 5 bâtiments, ces travaux nécessitent l'élaboration d'un dossier technique qui sera validé par les services des bâtiments de France.

Développement durable : Nous poursuivons dans le cadre des opérations de maintenance la mise en place et l'utilisation de la technologie des LED lors du remplacement des appareils d'éclairage défectueux.

Nous poursuivons en 2018 la collaboration avec le service DSP (Direction Sécurité Prévention) en accueillant des jeunes condamnés (TIG) et Jobs d'été. Ces jeunes encadrés par notre équipe ont pour missions de réaliser le petit entretien des bâtiments qui nous sont confiés en effectuant des travaux de peinture, de nettoyage des locaux vacants, de désherbage des voiries... Cette collaboration permet de faire des économies sur notre budget et de participer à l'effort d'accompagnement des jeunes condamnés à des peines courtes.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1007** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**758** k€

# Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

## Le contexte

L'année 2018 sera marquée par la célébration du centenaire de la Grande guerre, fin du cycle mémoriel engagé en 2014. A Lyon, le choix a été fait de mettre l'accent sur la notion de paix à travers une programmation convergente dans différentes institutions culturelles. Le CHRD a engagé une réflexion sur le destin des enfants nés à la sortie du premier conflit mondial, pour lesquels les plus beaux espoirs de paix avaient été formulés mais qui se trouvèrent pris dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale. L'exposition Génération 40 sera présentée du 17 octobre 2018 au 29 mai 2019, l'exposition Les Jours sans étant présentée sur les deux premiers mois de 2018. Conformément aux engagements de cycles budgétaires pluriannuels, permettant un cycle d'expositions plus ou moins denses selon les années civiles, le budget de fonctionnement 2018 s'établit à un niveau moins élevé : 345 k€.

## Les chiffres clés

- Activités culturelles et pédagogiques : DF\* **50 k€**/RF\*\* **27 k€**,
- Activités annexes (principalement boutique) : DF **15 k€**/RF **25 k€**,
- Collection permanente : DF **15 k€**/RF **72,4 k€**,
- Expositions temporaires : DF **205 k€**/RF **76,2 k€**,
- Support : DF **60 k€**.

## Les objectifs 2018

Le CHRD présentera l'exposition suivante :

### L'exposition Génération 40 17 octobre 2018-26 mai 2019

A travers la présentation d'objets et documents issus de ses propres collections, dont de nombreux témoignages audiovisuels, le CHRD entend dresser un portrait collectif de la jeunesse des années de guerre dans sa profonde diversité mais aussi dans ses aspirations communes qui pour beaucoup résonnent avec celles des adolescents d'aujourd'hui. Encadrés par des organisations datant de l'avant-guerre, soumis à la dangereuse sollicitude du gouvernement de Vichy et de l'occupant, les jeunes seront cependant nombreux à s'engager dans différentes formes de résistance et parfois à payer de leur vie la défense de leurs idéaux. Ils subissent également comme les adultes pénuries de toutes natures et bouleversements de leur vie quotidienne. Ainsi à la Libération c'est bien un nouveau groupe social à part entière qui émerge et deviendra progressivement vecteur d'une culture spécifique.

L'année 2018 sera également pour le musée celle de l'aboutissement de deux projets fondamentaux : la finalisation de l'inventaire des collections grâce à l'acquisition fin 2017 d'un logiciel libre (Collective Access) et la numérisation du fonds de témoignages audiovisuels, menée avec l'INA depuis l'été 2017.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**345 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**201 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**22,5**

\*DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
\*\* RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Le contexte

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multipartenariale (Etat, Région, Métropole, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 22 décembre 2015 et couvre les années 2016 à 2018.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention en fonctionnement fixé et l'emploi direct d'agents de nombreux corps de métier, mis à disposition de l'Association Opéra National.

## Les chiffres clés

- **6043 k€** subvention Etat (soit 16,4 % du budget global),
- **2948 k€** subvention Région (soit 8 % du budget global),
- **3010 k€** subvention Métropole (soit 8,1 % du budget global),
- **7202 k€** recettes propres (soit 19,5 % du budget global),
- **1079 k€ TTC** de loyer versés à la Ville de Lyon (chiffre 2016).

## Les objectifs 2018

Des histoires de guerre et des histoires de rois, des histoires de pouvoir et des histoires d'oppression seront au cœur des œuvres de la saison 2017/2018.

### Nombre de postes au total : 369

Sur ces 369 postes, la Ville de Lyon met à disposition 244 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- 61 postes de musiciens,
  - 31 postes de danseurs,
  - 34 postes de choristes,
  - 6 postes administratifs
  - 112 postes de techniciens,
- Soit une Masse salariale coût chargé 2016 de 10241398 €.

### Fréquentation (chiffre au 31 décembre 2016)

En 2016, l'Opéra National de Lyon a comptabilisé 196537 spectateurs, 383 représentations répartis comme suit :

- Grande salle :
  - > 83848 spectateurs, 90 représentations,
  - > Dont 58 opéras, 55682 spectateurs,
  - > Dont 20 ballets, 16864 spectateurs,
  - > Dont 9 concerts et 3 récitals, 11302 spectateurs.
- Musique de chambre : 774 spectateurs, 8 représentations,
- Scolaires : 7510 spectateurs, 13 représentations,
- Amphijazz et amphimonde, 22786 spectateurs, 129 représentations,
- Hors les murs : 9188 spectateurs, 19 représentations,
- Péristyle : 32930 spectateurs, 74 représentations,
- Tournées : 39501 spectateurs, 50 représentations.

### Taux de fréquentation :

- Opéras : 90 %,
- Ballets : 89 %,
- Concerts : 90 %.

BUDGET TOTAL  
OPÉRA DE LYON

**37 M€**

SUBVENTION  
VILLE DE LYON\*

**7791 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*\*

**212,1**

\*Cette augmentation de subvention de fonctionnement (1,086 M€) est due à la régularisation comptable du remboursement des postes vacants anciennement comptabilisé au chapitre des charges du personnel.

\*\*Mis à disposition par la Ville de Lyon

*#6*

*Petite  
Enfance*

# Petite enfance

## Le contexte

La Petite Enfance réunit les exigences et les enjeux d'une politique publique à investir. Développer et penser l'accueil du jeune enfant comme la première étape du vivre ensemble, de la lutte contre les inégalités, de la construction du citoyen de demain sont des objectifs essentiels pour la Ville de Lyon.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), qui impulse la politique nationale en matière de Petite Enfance sur plusieurs années, va être renouvelée en 2018. Les échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) permettent de confirmer que les dispositifs actuels seront revisités. 2018 est la dernière année du 3<sup>e</sup> Contrat Enfance Jeunesse qui définit l'engagement financier de la CAF sur le territoire.

## Les chiffres clés

- Accueil des enfants : **4 889** places,
- **105** établissements associatifs d'accueil de jeunes enfants,
- **18** Relais d'Assistants Maternels (RAM) dont 1 municipal,
- **8** Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- **4** ludothèques,
- **5** autres établissements (garde à domicile, soutien à la parentalité, ...),
- **1** réseau ressource handicap,
- Taux de couverture en accueil collectif (toutes structures confondues) : **33,45 %**.

## Les objectifs 2018

### Continuer à s'ancrer dans une dynamique partenariale

La Ville de Lyon reste force de propositions et d'analyses auprès de ses partenaires locaux et nationaux, et poursuit les projets amorcés précédemment, avec la volonté de conserver une attention particulière aux évolutions des besoins des familles ou aux enfants en situation de handicap. Nous adopterons toutefois une position prudente sur les développements de nouveaux dispositifs.

Les synergies développées avec l'ensemble des acteurs reconnus du territoire, qu'ils soient institutionnels, mutualistes, privés ou associatifs, seront renforcées, ainsi que notre participation aux réseaux nationaux (AMF, RFVE).

La mise en réseau des intervenants autour de l'accompagnement des publics fragiles permettra de proposer un accompagnement des enfants et de leurs familles intégrant la dimension sociale, éducative, professionnelle, économique...

### Accueillir au mieux les jeunes enfants

Les subventions (17 493 k€) permettent aux associations d'œuvrer tant pour l'accueil des enfants en collectif et familial que pour les lieux de regroupement (relais d'assistants maternels et lieux d'accueil enfants-parents).

L'établissement de 48 places «l'Escale de Nelly», ouvert en novembre 2017 dans le quartier du PUP Berliet (8<sup>e</sup> arrondissement), bénéficiera pour sa première année complète d'une subvention de 288 k€ en 2018. La crèche «Farandole» dans le 1<sup>er</sup> arrondissement s'agrandira de deux berceaux courant 2018. Chaque année au mois d'août une crèche associative, en complément de deux crèches municipales, reste ouverte afin d'accueillir les petits lyonnais dont les parents travaillent.

16 établissements d'accueil de jeunes enfants sont gérés par les centres sociaux et les maisons de l'enfance, dont le budget est à retrouver dans les pages « Développement territorial ».

### Permettre à l'enfant de se développer et s'épanouir au mieux

Des subventions (56 k€) sont versées aux associations intervenant dans les domaines du jeu et du handicap. Des crédits sont également réservés pour l'éveil culturel. La CAF intervient par ailleurs pour la coordination de l'action municipale et le soutien des ludothèques (224 k€).

### Gérer le quotidien de l'activité de la Direction de l'Enfance

Des crédits sont alloués pour l'accompagnement professionnel du personnel, les supports de communication, les instances de concertation, le référentiel éducatif, l'achat de vêtements de travail, le fonctionnement centralisé du service d'accueil familial municipal...

Les recettes d'activité de la gestion municipale (17 302 k€) sont liées à la présence des enfants et se répartissent pour 30 % en participations familiales et pour 70 % par la Prestation de Service Unique versée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole. La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (9 587 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse.

### Un service au public financé à plus de 50 % par la CAF et les familles

- Les recettes (27 M€) sont réparties entre les participations des familles pour près de 20 % et les prestations de la CAF pour plus de 80 %. Elles sont le reflet des efforts importants de gestion et de l'évolution positive des prestations CAF. Il convient d'y inclure l'extension du périmètre du Contrat Enfance et Jeunesse, que ce soit par la création de nouveaux berceaux ou par de nouvelles missions qualitatives,
- Les dépenses s'élèvent à 18 M€ et concernent essentiellement (à 99 %) les subventions aux associations partenaires, pour la plupart gestionnaires de crèches. Afin d'avoir une vue d'ensemble, il faut ajouter la masse salariale de nos agents; le fonctionnement des 50 établissements d'accueil collectif municipaux étant quant à lui pris en charge par les 9 arrondissements.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**17681** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**27113** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**803,5**

#7

*Éducation*

# Éducation

## Le contexte

La Ville de Lyon connaît une augmentation des effectifs scolaires depuis plusieurs années. Pour faire face à cette évolution, la construction de nouveaux groupes scolaires est prévue dans le cadre du mandat 2014/2020. Pour répondre aux besoins immédiats, d'ici leur livraison, des écoles préfiguratives des futurs groupes scolaires seront installées en bâtiments modulaires (année scolaire 2017/2018 Groupe Scolaire Provisoire Joannès Masset dans le 9<sup>e</sup>). 2018 est également marquée par un cumul de mesures actées ou annoncées par l'Education Nationale, à fort impact pour la Ville: abaissement du seuil de créations de classes en maternelle (mesure Inspection d'Académie du Rhône), la mesure « 12 enfants par classe de CP CE1 dans les REP/REP+ ».

## Les chiffres clés

### Effectifs scolaires:

Nombre d'inscrits 2017: **37 800** élèves dans les écoles publiques.

### Restauration scolaire:

- Prix du repas payé au prestataire: **2,83 €** TTC en 2017/2018,  
- Nombre de repas prévisionnel 2018: **3,6 millions** (commandés), hors Cité Scolaire Internationale (environ **78 750**).

### Accueils de loisirs:

**21 252** enfants inscrits début octobre 2017 aux Vendredis aprem\*.

## Les objectifs 2018

### Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques (entretien, maintenance des équipements et les moyens éducatifs mis à la disposition des écoles tels que transports, fournitures, livres, subventions...) et les dotations réglementaires aux écoles privées.

L'enveloppe est maintenue aux montants nominaux des forfaits par élève de 2017, augmentée des effectifs.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène dans les écoles, une proposition d'évolution des techniques d'entretien des sols des écoles a commencé à être déployée en 2017. Prévue sur une durée de 4 ans, ce déploiement en sera à sa 2<sup>e</sup> année en 2018.

### Prévention Santé Enfant

Il s'agit du financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. différents types de supports ou de matériels).

### Projet éducatif

- Temps scolaire: classes de découverte, animation des bibliothèques centres de documentation situées dans les écoles, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques... La programmation 2018 s'inscrit dans la poursuite des orientations soutenant davantage des projets multi-établissements (écoles, collèges, accueils de loisirs), en phase avec les objectifs du PEDT, prenant en compte l'évolution des effectifs scolaires.

- Temps périscolaire: garderies, études surveillées, aide aux devoirs et ateliers, centres de loisirs des vendredis après-midis et soirs, Mercredis de Lyon. Pour ce dernier dispositif, les moyens en 2018 sont adaptés à un effectif de 1 500 enfants.

- Point sur les Rythmes scolaires: pour les accueils de loisirs municipaux, l'encadrement des activités périscolaires nécessite environ 573 animateurs sous contrat, cumulant des interventions sur différents temps et 300 vacataires quotidiens en moyenne.

Des activités municipales gratuites sont mises en places en partenariat avec différentes directions de la Ville: Archéologie, Affaires Culturelles, Espaces Verts, Sports.

Du côté des recettes, les contributions seraient de l'ordre de 8,5 M€ au budget municipal, et un enjeu fort constitue la mobilisation des concours financiers de partenaires: l'Etat à travers le fonds d'amorçage mais aussi et surtout la CAF à travers différentes prestations.

### Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'achat et distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale, et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacations dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

Le déploiement des self-services se poursuit. La mise en place, d'équipement technique et de mobilier adapté (chaises pour les enfants d'âge maternel) contribue également à l'amélioration des capacités d'accueil. L'hypothèse de hausse de fréquentation moyenne journalière serait de l'ordre d'environ 2%. La planification de ces opérations conduit à budgéter les crédits nécessaires pour l'achat d'environ 26 000 repas servis/jour (moyenne hebdomadaire). Différents travaux sont menés par la Direction de l'Education pour limiter le trop-commandé et réduire le gaspillage alimentaire avec les surcoûts qu'il génère.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**23068** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**23016** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**1681,9**

\*HORS MASSE SALARIALE

#8

*Sports*

## Le contexte

La Direction des Sports poursuivra en 2018 son engagement dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la relation à l'usager et de promotion de la pratique sportive, notamment du « sport santé », dans des conditions d'accueil, d'hygiène, et de sécurité optimales, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h.

L'année 2018 verra l'ouverture de nouveaux équipements, notamment :

- Création et extension du siège, du club house et de la salle de musculation de l'AS Beaumarchais au stade Eisenhower (5<sup>e</sup>),
- Rénovation et extension des vestiaires du Stade MV Foe (3<sup>e</sup>),
- Aménagement de vestiaires supplémentaires au Stade Saez (8<sup>e</sup>),
- Rénovation des réseaux d'eau de la Piscine Charial (3<sup>e</sup>).

## Les chiffres clés

**3 500 000** entrées attendues dans les équipements dont :

- Piscines : **935 000** entrées (usagers, clubs et scolaires) dont **235 000** en piscines d'été,
- Patinoires : **245 000** entrées,
- Gymnases et Stades : environ **2 400 000** (usagers clubs et scolaires).

**40 000** journées d'accueil « Divertisport » concernant **1 600** familles.

## Les objectifs 2018

### L'exploitation des équipements sportifs

Le Centre Nautique Tony Bertrand, doté d'un restaurant exploité par voie de convention depuis le printemps 2017, dispose d'une salle de réception dont les locations devraient progresser. On attend par ailleurs une hausse des entrées publiques durant la période hivernale (30 000 entrées supplémentaires entre 2015 et 2016), qui se traduit par une inscription supplémentaire de recettes de 60 k€ en 2018.

Le tournoi de tennis classifié ATP 250 « Open Parc Auvergne-Rhône-Alpes » Organisé Par La Société Open Parc en mai 2017 au parc de la tête d'Or, par voie de convention, moyennant redevance, sera reconduit en 2018.

La Ville a prévu l'achat de prestations, visibilité et places, en particulier pour les enfants accueillis en centre de loisir Divertisport qui pourront participer à des animations, et des temps d'échange avec les joueurs.

L'activité Camping fera l'objet d'une désaffectation des services publics de la Ville, avec la cession du terrain au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'actuel exploitant dont la DSP prendra fin au 31 décembre 2017 (perte de recette engagée en 2017, au total 60 k€).

### Les relations avec les clubs

200 clubs sportifs perçoivent un soutien financier de la Ville par le versement de subventions :

- Aux associations sportives amateur, dont le handisport, et les Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements),
- Aux associations sportives d'élite: clubs de haut niveau conventionnés et sportifs de haut niveau individuels (préparation des JO),
- Aux SASP (clubs professionnels): LOU Rugby, Lyon Hockey Club les lions, Lyon ASVEL Féminin (ex LBF), l'ASUL Volley Ball,
- Aux manifestations sportives de proximité.

### L'animation autour du sport

- Dans le cadre du Projet Educatif Développement Territorial: les interventions des Educateurs Sportifs dans les écoles primaires concerneront 10 000 enfants en piscines, et 10 200 enfants en activité sportive « terrestre ».

- Dans le cadre des activités périscolaires du vendredi après-midi, 12 500 enfants seront accueillis au sein de 46 équipements où des activités seront proposées et coordonnées par les éducateurs sportifs.

- Enfin, au sein des Mercredis de Lyon, les animations sportives seront pilotées par la direction des Sports.

- Les accueils Divertisport se poursuivront avec une capacité d'accueil maintenue à 8 300 semaines d'accueil par an proposées aux familles dans le cadre des vacances scolaires, été compris (hors vacances de fin d'année en décembre).

- L'action événementielle « Re-Lyon-nous », raid familial associant activités sportives et culturelles, permettant de découvrir la cité à la recherche d'une énigme, sera reconduite en juin 2018 pour 5 000 participants.

- Le dispositif enform@Lyon poursuivra son déploiement en 2018. Son but est de faire découvrir Lyon par le biais du sport, tout en favorisant également l'activité physique. Il s'appuie sur une application gratuite dotée d'un système de géolocalisation qui emmène les utilisateurs sur des parcours de santé appelés « boucles », de différents niveaux, dans un cadre intergénérationnel, permettant d'accéder à des points d'informations culturelles ainsi que des lieux de renforcement musculaire dont le niveau peut varier. 11 boucles sont actuellement disponibles et parcourent le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et une partie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, 4 aires de fitness ont été réalisées pour agrémenter les points de renforcement musculaire. A l'horizon 2018, 4 nouveaux circuits seront disponibles. Ils seront situés dans le 3<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> arrondissement. La Ville développe dans ce cadre des partenariats porteurs de financements, tels que des actions de mécénat, déjà engagés en 2017.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**7386** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**4967** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**440,9**

# Évènements et animations

## Le contexte

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des évènements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

## Les chiffres clés

Nombre de participants, en 2017 :

- Run in Lyon : **33 000** inscrits, **28 000** partants,
- Saintélyon : **12 000** inscriptions à ce jour, **16 000** participants attendus
- Lyon Urban Trail : **9 000**
- Lyon urban trail by night : **6 500**
- Lyon Free Bike : **6 500**
- Tournois boulistes de Pentecôte : **6 000**
- Re Lyon Nous (2<sup>e</sup> édition) : **5 000** inscrits, **4 000** présents
- Lyon Kayak : **2 000**
- Nordic Walk in Lyon : **1 300** inscrits,
- Lugdunum Roller Contest : **1 000**,
- Soirée des Lions du sport : **1 000** personnes invitées, **3** sportifs récompensés,
- Ultra Boucle de la Sarra : **423**,
- Bmx street station : **80** riders engagés,
- Les Boucles d'Or : **80** riders, **1 000** spectateurs.

## Les objectifs 2018

Les évènements sportifs soutenus en 2018 se répartiront de la manière suivante :

### Les subventions récurrentes et nouvelles réparties suivant différentes thématiques

- Course à pied hors stade : Saintélyon, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, Lyon urban trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free Bike, BMX Street Station,
- Sport boules : Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes, Trophée Béraudier,
- Mise en valeur des fleuves : Lyon Kayak, Baby ski nautique, traversée de Lyon à la nage avec palmes,
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or, les Boucles d'Or,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon,
- Sport santé : Semaine de la Forme, Sentez-vous Sport, Nordic Walkin Lyon.

### L'organisation d'évènements produits par la Ville de Lyon

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport 2017,
- 4<sup>e</sup> édition de Re Lyon Nous.

### La participation aux frais techniques de certaines manifestations

### Le soutien à d'autres évènements sportifs

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**4430** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1490** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**11,6**

#9

*Solidarités*

# Action sociale

## Le contexte

Les montants des subventions missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS », ont été réduites de 194 k€ par rapport à l'année 2017 : baisse enregistrée sur les enveloppes subventions « Solidarités » (-25 k€ opération FIAS) et subventions « Personnes âgées » (-169 k€ opération Aides Ménagères).

## Les chiffres clés

- Solidarités : **1 420 k€**,
- Personnes âgées : **398 k€**,
- Soutien au CCAS : **12 290 k€**.

## Les objectifs 2018

### Personnes âgées

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées.

### Opération Maintien à domicile

- Aides ménagères (122 900 €) : participation de la Ville de Lyon au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des Séniors lyonnais.
- Foyers-Restaurants (175 000 €) : soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

### Opération Lien social

- Développement Réseaux (43 000 €) : aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques.
- Opération Été (7 000 €) : subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises.
- Subventions aux associations pour Personnes âgées (50 000 €) : cette enveloppe permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les séniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

Cotisation association : 2 400 €.

### Soutien de la Ville de Lyon au Ccas

Ce programme traite les subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon :

### Opération Fonds d'Aide aux Jeunes

Cette opération représente 37 500 €. Financement du partenariat établi par une convention entre : Ville de Lyon, CCAS et Métropole de Lyon. Des aides sont versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active.

### Opération Taxe sur les spectacles

La compensation au non versement de la taxe sur les spectacles s'élève à 332 356 € au BP 2018. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

### Opération Equilibre du CCAS

La Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale est reconduite à hauteur de 11 920 k€.

### Solidarités

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

### Opération Aide alimentaire

Il s'agit de la contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire. Elle s'élève à 171 000 €.

### Opération Veille Sociale

- Veille sociale renforcée (190 000 €) : contribution au financement de structures mises en place ou renforcées durant l'hiver,
- Opération Été (20 000 €) : financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire,
- Fonds d'intervention pour l'action sociale (F.I.A.S.) (621 015 €) : financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté.

### Opération Accueil de Jour

372 110 € sont consacrés au Soutien aux structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

### Opération SDF Santé

45 000 € sont consacrés au financement d'organismes dont l'objet social est de développer des actions en animant des lieux d'accueil et d'écoute, pour les personnes sans domicile fixe.

Cotisation association : 6 000 €

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**14 115 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

# Développement territorial

## Le contexte

Le contexte se caractérise par :

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon,
- Mise en œuvre du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain Duchère (Château/Sauvegarde) dans le 9<sup>e</sup>, Mermoz-Sud et Langlet Santy dans le 8<sup>e</sup>,
- Poursuite des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant près de la moitié de cette offre de loisirs éducatifs.

## Les chiffres clés

- **Accompagnement des associations** : 16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et 3 structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression et Centre Pierre Valdo),
- **Soutien aux initiatives associatives** : 400 associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de 8000 personnes,
- **Ateliers santé-ville** : 6 ateliers mis en place, une vingtaine de groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, près de 150000 personnes bénéficiaires,
- 250 participants aux « chantiers jeunes ».

## Les objectifs 2018

### Politique de la ville

- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 et des projets de territoires,
- Consolider les démarches participatives grâce, notamment, à l'accompagnement des nouveaux conseils citoyens dans les quartiers prioritaires,
- Réaliser un bilan/évaluation à mi-parcours,
- Renforcer les actions articulant développement économique et emploi.

### Egalité et droits des citoyens

- Renforcer l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

### Jeunesse

Mettre en œuvre le projet proposé dans le cadre de la programmation ITI-FEDER bénéficiant d'un concours financier de l'Union européenne de 200000 € sur trois ans.

### Vie associative

- Poursuivre la mise en œuvre des « marges de manœuvre », les subventions de fonctionnement général des centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance étant calculées en tenant compte des réserves financières des associations,
- Accompagner la Maison Pour Tous (MPT)-Salle des Rancy pendant la durée des travaux d'agrandissement et de restructuration partielle des locaux,
- Reconduire les conventions pluriannuelles des maisons de l'enfance en les rapprochant progressivement de la fédération des centres sociaux et du réseau R2AS des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.

### Santé/prévention

- Procéder à un bilan/évaluation du contrat local de santé 2015/2019,
- Consolider la démarche des ateliers santé-ville dans les nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

### Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

### Projet éducatif

Poursuivre la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant près de la moitié de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT.

### Prévention/sécurité

- Mettre en œuvre la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcer la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, la Direction poursuivra son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

20991 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

947 k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

57,6

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE LA  
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL

*#10*

*Espaces  
Publics*

# Cimetières

## Le contexte

Le budget primitif 2018 a été préparé dans une démarche de maintien des dépenses de fonctionnement, à un niveau quasi équivalent à 2017 (hors recettes pour comptes de tiers).

L'année 2018 verra le lancement de plusieurs projets d'investissement :

- Refonte de la signalétique des cimetières (indicateurs d'allées, carrés...),
- 2<sup>e</sup> phase de la réfection des allées des cimetières,
- 2<sup>e</sup> phase de travaux au Centre Funéraire pour la refonte des locaux,
- Création d'un jardin cinéraire au cimetière de la Croix-Rousse Ancien,
- Réhabilitation des vestiaires de l'équipe d'entretien du cimetière de la Guillotière Nouveau,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre externe pour la construction d'un ossuaire.

## Les chiffres clés

- **72 %** environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions,
- Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des concessions représentent **59 %** du budget de la Direction, contre **33 %** pour la gestion et l'entretien des sites.

## Les objectifs 2018

Le budget de la direction des cimetières est composé de 3 programmes :

### Concessions, réglementation

Ce programme regroupe les crédits alloués à la gestion des concessions funéraires ainsi que ceux liés à la réglementation funéraire, tant en dépenses qu'en recettes.

- Pour la part consacrée à la gestion des concessions et du fait d'une régularisation budgétaire, les crédits prévisionnels de fonctionnement sont en très nette baisse d'environ 61 % et s'élèvent désormais en dépenses à 395 k€, soit environ 59 % du budget de la Direction. En effet le reversement au C.C.A.S. (d'une partie des ventes de concessions) n'est désormais plus inscrit au budget de la Collectivité. Pour mémoire le reversement s'élevait à 610,5 k€ au BP 2017.
- La contribution annuelle versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. reste quasi stable pour un montant de 327 k€.
- En ce qui concerne la part consacrée à la réglementation funéraire, le reversement des vacations de police perçues des entreprises de Pompes Funèbres n'est plus inscrit, là aussi, dans le budget de la Collectivité, soit une baisse de 20 k€.
- Les recettes de fonctionnement du programme sont en diminution de 27 %, soit une baisse de 630 k€, du fait principalement de la part « C.C.A.S. » des ventes de concession et des vacations de police, qui ne sont plus inscrites au budget.

### Gestion des sites / cimetières

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage et d'aménagement des sites.

- Les dépenses totales de ce programme sont en légère baisse de 5%, soit un montant total de 218 k€, dont environ 106 k€ sont consacrées à l'entretien des espaces paysagers.

- Le budget alloué au traitement des déchets baisse de 10 k€ et s'élève désormais à 45 k€. Cela s'explique par une baisse constatée du volume de déchets évacués et par l'arrêt progressif de la location des bacs roulants qui sera remplacée par une acquisition.
- La part consacrée à l'entretien des cimetières reste quasi stable.
- Le budget affecté à l'aménagement des sites et au gardiennage des cimetières est maintenu à un montant prévisionnel de 67 k€.
- Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 34 k€, sont principalement constituées de redevances d'occupation du domaine public à l'encontre de marbriers utilisant, pour leurs activités à proximité des cimetières, des locaux appartenant à la Ville de Lyon.

### Ressources / support

Il regroupe les moyens généraux affectés à la Direction.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 48,2 k€, en progression d'environ 1% par rapport à l'exercice 2017. Les dépenses consacrées à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint (location de matériel, véhicules électriques, camion compacteur...) restent stables, pour un montant total de 17 k€.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**657 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1757 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**65,7**

# Déplacements urbains

## Le contexte

L'année 2018 sera marquée par d'importants changements concernant la politique de stationnement menée par la Ville de Lyon.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation du stationnement payant, seront institués une redevance de paiement immédiat (nouvelles grilles tarifaires sur voirie) et un forfait post stationnement (FPS) journalier par zone tarifaire. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de la réforme sera accompagnée du déploiement de la gestion globale centralisée des outils du stationnement (GGCOS) permettant notamment le paiement dématérialisé du stationnement et la gestion centralisée de l'ensemble des ayants-droit. Le dispositif résident va par ailleurs évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (nouveau découpage en bassins de vie et institution d'une vignette payante annuelle).

## Les chiffres clés

- **500 km** de voirie ouverte à la circulation,
- **1 600** horodateurs en service pour **38 840** places payantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **155 km** de pistes cyclables,
- **1 000** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

## Les objectifs 2018

### Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Ville à vélo, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly pour un montant de 13 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales S12 (Pentes de la Croix-Rousse) et S10 (Saint-Rambert) en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le développement de ces liaisons locales. En 2018, notamment suite à l'adaptation de l'offre de la navette S10, cette subvention est estimée à 75 k€.

### Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement sur voirie, amené à devenir à terme un véritable service public et demeurant une compétence de la Ville (Conseil municipal). Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 1 717 k€.

Malgré l'intégration au BP 2018 des dépenses contraintes identifiées, des évolutions de périmètre liées aux extensions prévues (environ 3 000 places) et au déploiement du paiement dématérialisé du stationnement, le BP18 reste au même niveau que le BP17, notamment grâce à une diminution de certaines dépenses (frais de commissions bancaires, vignettes papier).

Compte tenu par ailleurs de l'évolution et des enjeux de la politique de stationnement payant qu'il convient d'adapter au mieux, un budget d'études est maintenu en 2018 à hauteur de 30 k€.

Les recettes cumulées relatives à l'exploitation du stationnement payant en 2017 (septembre inclus) s'élèvent à 13 168 k€ (+ 8 % par rapport au mois de septembre 2016).

Les recettes 2018 sont estimées à 20 054 k€ sur la base du montant de l'atterrissage prévisionnel 2017 et des marges de manœuvre identifiées, soit + 2 912 k€ par rapport au BP17 (+ 17 % de BP à BP) : extension du stationnement payant (environ 3 000 places), impact de la mise en œuvre de la décentralisation (nouvelles grilles tarifaires 2018, GGCS, FPS) et enfin évolution dispositif résident.

### Prestation de prise des arrêtés de circulation pour le compte de la Métropole

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. Le nombre d'arrêtés de circulation produits pour l'année 2018 est estimé à 500, soit un reversement de la Métropole à la Ville de Lyon en 2018 de 6 k€ (coût unitaire par arrêté fixé à 12 €).

### Jalonnement urbain

Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local et hôtelier. Le niveau de BP18 par rapport au BP17 est maintenu. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41 k€.

La participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation, dans le cadre d'une convention conclue avec la Ville, reste stable et est estimée à 46 k€ en fonction du nombre prévisionnel de mentions implantées.

### Plan de déplacement d'administration

Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA). Ces dépenses représentent 250 k€, soit une diminution de 40 k€ (- 13 %) par rapport au BP 2017, dans un souci de gestion rationalisée des titres de stationnement, effort qui se poursuit depuis 2013.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2109** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**20106** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**16,6**

# Cadre de Vie

## Le contexte

Les faits marquants 2017 qui auront un impact sur le budget 2018 pour la direction Cadre de Vie sont les suivants :

- Contrats Façades Nettes : stagnation globale du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- Ouverture / fermeture parcs : réduction des amplitudes d'ouvertures / fermeture des parcs et jardins.

## Les chiffres clés

En 2017 :

- **4 450** Contrats Façades nettes,
- **930 k€** de recettes Contrats Façades Nettes,
- **12 107** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de **198 225 m<sup>2</sup>**,
- **333** tonnes de papiers / cartons collectés dans 180 bâtiments municipaux.
- **1 044 000** usagers dans les **4** toilettes publiques surveillées (Saint Jean, République, Bellecour, Gerland),
- **1 079 500** usagers dans les toilettes publiques en location / maintenance (JC DECAUX).

## Les objectifs 2018

Les objectifs des différents programmes composant le budget de la direction Cadre de Vie sont les suivants :

### Sanitaires publics

- Rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 170 édicules,
- Amélioration de l'offre sanitaire du parc de la Tête d'or (réfection de plusieurs blocs sanitaires, création d'un sanitaire surveillé).

### Contrats Façades Nettes

- Relance du développement des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les Mairies d'arrondissement (exemple : opérations bas des pentes, Croix Paquet, opérations du 5<sup>e</sup> arrondissement).

### Ouverture / fermeture parcs

Rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins (en insertion ou par gardiennage) pour revenir au niveau de dépense du mandat précédent.

### Aires canines

Travail collaboratif avec Grand Lyon Métropole pour supprimer les aires canines peu ou pas utilisées, uniformiser la signalétique de ces espaces et la rendre plus lisible pour les usagers.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2993 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**981 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**23,8**

# Eclairage public

## Le contexte

Depuis quelques années, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose régulièrement des augmentations du tarif réglementé de l'électricité pour couvrir les coûts de production et de commercialisation d'EDF en forte progression.

Cette année, le tarif bleu éclairage public a augmenté de 1,6% au 1<sup>er</sup> août 2017.

Au niveau européen, la France dispose encore d'un prix de l'électricité attractif.

Face à cette situation contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial.

## Les chiffres clés

- **76 805** lampes gérées dont **53 438** en éclairage fonctionnel,
- **22 049** en mise en valeur et **1 435** en éclairage de stades,
- **28 632 383** kWh consommé (chiffre 2016 reconstitué sur 12 mois),
- **535** branchements pour festivités (2016).

### Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **117 €**,
- Dont consommations électricité : **77 €**,
- Coût de revient par habitant : **12 €**.

### Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **35 €**,
- Dont consommations électricité : **19 €**,
- Coût de revient par habitant : **2 €**.

## Les objectifs 2018

### Énergie (4 433 k€)

Dans un contexte d'augmentation régulière du prix du kWh, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cela passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit. Cette stratégie commence à porter ses fruits avec une baisse du budget énergie de 82 k€ par rapport à l'année précédente.

### Eclairage public (2 510 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur.

Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage (matériel et réseau), à assurer les contrôles périodiques (contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et câbles).

### Eclairage des terrains de sport (33 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

### Electrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1 247 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

### Festivités (173 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique augmente et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour contenir le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

L'implication de la Direction de l'Eclairage Public est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**7350** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**79** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**89,9**

# Espaces verts

## Le contexte

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001.

La Direction développe également des économies de gestion permanentes grâce à un entretien plus naturaliste, mais aussi par la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

En 2018, 2,5 hectares d'espaces verts (Garibaldi tronçons 1 et 2, Rives de Saône secteur Confluence, Croix Barret) seront repris en gestion directe.

## Les chiffres clés

- **434** hectares de surfaces en gestion,
- **55 000** arbres,
- **Jardin Botanique : 13 000** espèces différentes collectionnées,
- **Jardin Zoologique : 67** espèces et plus de **400** animaux,
- **Parc de la Tête d'Or** : plus de **2 000 000** de visiteurs par an,
- **Visites et animations pédagogiques** : plus de **40 000** participants.

## Les objectifs 2018

### En matière de gestion du patrimoine paysager

En baisse de 55 k€ par rapport au BP 2017 (soit - 1,62%), ce programme concentre la majeure partie des dépenses de la DEV dont :

#### Entretien horticole

- + 53 k€ liés aux nouveaux espaces repris en gestion en 2018 et à la prise en charge en année pleine des 0,8 ha repris en gestion au cours de l'année précédente,
- - 2k€ correspondant aux frais d'entretien horticole de la Cité scolaire Internationale, suite à un transfert de compétence à la Direction de l'Education.

#### Dépenses de propreté

- + 29 k€ liés aux nouvelles surfaces 2018 (parc Zénith, parc des Trembles, PUP Gerland, 3<sup>e</sup> tranche Garibaldi),
- + 20 k€ correspondant au coût de l'externalisation du ménage des locaux (suite à un départ à la retraite).

#### Les dispositifs de propreté en lien avec la Métropole

Dans le cadre de ces dispositifs, la Métropole prend en charge la totalité de la propreté des espaces verts sur les secteurs Berges du Rhône, Confluence, Duchère, Garibaldi, Mermoz Nord-Sud et Rives de Saône. Par rapport au budget 2017, l'ajustement des conventions propreté des secteurs Berges du Rhône-Duchère représente une baisse de 105 k€ tandis que l'évolution mécanique des autres conventions se traduit par une augmentation de 10 k€.

#### La gestion sécuritaire du patrimoine arboré

On dénombre 225 aires de jeux sur l'ensemble du territoire lyonnais. L'évolution des normes sécuritaires induit de nouveaux besoins en maintenance se traduisant par l'inscription de 8 k€ de crédits supplémentaires.

#### L'entretien des réseaux d'arrosage

Les coûts accrus de maintenance et de réparation, ainsi que l'augmentation des surfaces en gestion, nécessitent une inscription complémentaire de + 12 k€ par rapport à 2017.

### En matière de gestion logistique

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts. Ce budget est présenté au même niveau qu'en 2017.

### En matière de gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux Jardins Zoologique et Botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherches scientifiques et conservation). Une nouvelle ventilation des crédits entre gestion des collections et activités pédagogiques explique la baisse de ce programme par rapport à 2017 (- 10 k€).

### En matière d'évènementiel et d'animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités connexes aux espaces verts (communication, événements divers, certification ISO14001), ainsi que les actions pédagogiques menées par les 3 services : développement durable, Jardin Botanique et Jardin Zoologique. Ce programme est stable. La hausse de 10 k€ résulte de la nouvelle ventilation mentionnée en gestion des collections.

### Les objectifs 2018 en recettes

La multiplication par deux du nombre de distributeurs de médailles du souvenir, leur répartition sur différents sites stratégiques au sein du Parc de la Tête d'Or, et la proposition de nouveaux visuels devraient générer une augmentation des recettes d'animation Lyon Nature estimée à 25 k€.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**5068** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**246** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**376,2**

# Aménagement urbain

## Le contexte

En 2016, de très nombreux permis de construire pour du logement ont été déposés. En 2016, la ville de Lyon a en effet enregistré le dépôt de 3 764 logements collectifs neufs, un chiffre très élevé au regard de la moyenne 2006-2016 (2883), d'autant plus que, contrairement aux années 2011 et 2014, il n'y a pas eu de double dépôt de permis.

Concernant la planification urbaine, la révision générale du PLUH est en cours d'achèvement. L'approbation définitive est prévue fin 2018 pour une opposabilité début 2019.

Dans le champ de l'habitat, la ville s'inscrit dans les objectifs du PLH. En 2016, 1879 logements sociaux ont été financés à Lyon, dépassant ainsi l'objectif fixé dans le cadre son engagement triennal 2014-2016 de 1600 logements sociaux par an.

## Les chiffres clés

- **744** permis de construire déposés,
- **2567** déclarations préalables déposées,
- Délai d'instruction moyen des actes : **63** jours,
- **6490** autorisations d'occupation temporaire du Domaine public déposées,
- **1879** logements sociaux financés,
- **53583** logements sociaux répertoriés à l'inventaire SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Taux SRU : **20,18%**,
- **22543** demandes de logement social pour la ville de Lyon.

## Les objectifs 2018

Dans ce contexte, le périmètre des actions pour 2018 est globalement assez proche de celui de l'année 2017.

### Aménagement et partenariat associatif

#### Dépenses de fonctionnement : 236 534 €

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides ponctuelles versées à :

- L'association Maîtrise d'ouvrage Rhône Alpes,
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'Union des Comités d'intérêts locaux,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,

Ce programme intègre également la subvention de la Ville (175 000 €) versée à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans le cadre du programme d'actions partenariales, conformément aux statuts de cette association dont la Ville de Lyon est membre.

### Gestion du droit des sols

#### Dépenses de fonctionnement : 150 692 €

#### Recettes : 3 182 000 €

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols sur le fondement du Plan Local d'Urbanisme.

Les principales dépenses concernent :

- Les missions de conseil en terme architectural et urbain, de colorimétrie ou encore de protection des espaces végétalisés,
- Une nouvelle édition (17<sup>e</sup>) du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés,
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole de Lyon (« Cart@ds »),

Pour les recettes :

- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induits par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables),

- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert de la compétence aux communes pour la délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation,

### Habitat parc privé

#### Dépenses de fonctionnement : 87 000 €

Ce programme recouvre les principales actions conduites en partenariat avec la Métropole de Lyon et induisant un cofinancement de la Ville de Lyon. Il s'agit de missions de veille et d'animation :

- Du PIG Habitat indigne pour les immeubles sensibles dans les 1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ouest, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> arrondissements,
- Du PIG Habitat dégradé pour les autres arrondissements,
- Du PIG éco-rénovation quartier Perrache Sainte Blandine.

Par ailleurs, la participation de la Ville aux actions de lutte contre le saturnisme, sur la totalité des arrondissements de Lyon est poursuivie avec une participation versée à la Métropole de Lyon (16 000 €).

### Habitat parc public

#### Dépenses de fonctionnement : 85 000 €

#### Recettes : 24 970 €

Les dépenses concernent notamment :

- L'adhésion de la Ville au fichier commun de la demande de logement social,
- Une subvention à l'Agence Locative Sociale du Rhône,
- Une subvention à l'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL),
- Une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement sur les secteurs de Mermoz et la Duchère

Pour les recettes :

- Une participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de la Métropole de Lyon à la mission de pilotage et de coordination des instances de relogement sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**559** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**3207** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**62,6**

*#II*

*Développement  
économique  
& rayonnement  
international*

# Université, recherche

## Le contexte

La communauté universitaire lyonnaise, 2<sup>e</sup> pôle scientifique français, est devenue la 1<sup>ère</sup> Métropole étudiante de France en 2017. Elle s'inscrit dans la stratégie économique de rayonnement international de la métropole.

Avec 150 000 étudiants, dont 15 000 étudiants internationaux, 5 400 doctorants, 19 établissements universitaires et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon est vecteur de l'économie de la connaissance. Le « Plan Campus » et le SDU « Schéma de Développement de l'Université » concourent à Co-construire une université compétitive ouverte sur l'international.

## Les chiffres clés

- 4 125 Pass culture vendus en 2016/2017,
- Environ 200 invitations distribuées aux étudiants via le site [www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr)
- 2 700 étudiants internationaux attendus à la NEM 2017,
- Site [www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr): environ 1 500 visiteurs/jour, 20 360 abonnés à la newsletter hebdomadaire, et 2 071 à twitter, 8 635 likers facebook lyoncampus et 1 036 MDE,
- 55 associations en résidence à la Maison des Etudiants.
- 30 subventions à des associations étudiantes en 2017,
- Près de 300 visiteurs attendus au Forum des Initiatives Etudiantes du 13 au 18 novembre 2017.

## Les objectifs 2018

Dans ce contexte, le service commun « Université », créé en 2016 entre la ville de Lyon et la Métropole, est articulé en trois pôles : aménagement, valorisation et innovation, vie étudiante.

Ce service souhaite polariser les dispositifs d'accueil, de rayonnement international et d'intégration culturelle et citoyenne des étudiants dans la cité, dans une « vitrine urbaine » : la Maison des Étudiants.

### L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Étudiants », située 90 rue de Marseille, à Lyon 7<sup>e</sup>, regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectifs de :

#### Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative

Un espace de co-working ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h avec :

- Des débats publics, conférences, projections, ateliers, cours linguistiques, conférences, cours de danse, animations musicales et culinaires, soit une trentaine d'événements en 2018 co-construits par et avec les associations étudiantes,
- Des subventions pour des projets associatifs étudiants, citoyens, entrepreneuriaux, solidaires, culturels ou internationaux.

#### Développer et enrichir le partenariat avec le Crous de Lyon à travers trois axes retenus :

- Le Forum des Initiatives Étudiantes à la MDE.
- Le soutien des talents étudiants à la MDE et des animations toute l'année universitaire dans les résidences, restaurants et cafétérias du Crous de Lyon.
- L'accompagnement des étudiants de la résidence pour la réussite « Parc Blandan », en soirée.

#### Valoriser le résultat du « Remix »

Conduit par Erasme en 2016, qui a abouti en 2017 à des travaux d'aménagement et de design d'espace de la Maison des Étudiants, rénovée et adaptée de façon fonctionnelle et qualitative.

#### Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la « Nuit des Etudiants du Monde »

Village associatif, plateforme de jeux, concert et dance floor.

#### Favoriser l'accès à la culture

- Une offre culturelle très riche avec le Pass Culture, (abonnement à 18 € de 4 places de spectacles, 3 coupons pour les 60 établissements culturels de la Métropole et un coupon cinéma dans les 31 salles du GRAC),
- Une exposition itinérante St'Art « Student'Art » sur une vingtaine de lieux de vie étudiante sur les campus et au Crous de Lyon. Elle présentera les activités artistiques des étudiants.

#### Poursuivre et enrichir la communication en direction des étudiants

Afin d'accroître la notoriété de notre ville, notamment via le site [www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr), et les réseaux sociaux.

#### Soutenir l'accueil des nouveaux étudiants au SWD

« Students Welcome Desk », vec une maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon, une participation active aux soirées Mylyon et financière de 12 000 €.

#### Le rayonnement international de la formation et de la recherche

Par des actions menées avec la Métropole de Lyon pour :

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 3 Prix du Jeune Chercheur (5 000 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques, conférences, journées d'étude et séminaires (36 000 €), organisés par les laboratoires et le cycle de conférences de l'Université Populaire (9 000 €).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

251 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

# Économie, commerce et artisanat

## Le contexte

La préparation du budget primitif 2018 a été marquée par :

- Le réajustement des dépenses en fonction de l'évolution des besoins des services, entraînant notamment la réduction ou la suppression de certaines subventions et une réaffectation de l'enveloppe,
- La prise en compte de la première phase du FISAC du 7<sup>e</sup> arrondissement, des troisièmes phases des FISAC du 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements,
- La prise en compte des hausses et créations de tarifs générant 227 k€ de recettes complémentaires.

En outre, l'adoption de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, qui instaure la possibilité de disposer d'un fonds de commerce sur le domaine public et un droit de présentation du successeur au profit des commerçants des halles et marchés, vient impacter les modalités de gestion du domaine public par la Ville de Lyon.

## Les chiffres clés

**Dépenses de fonctionnement :**  
**+78 k€, soit +6,3%,**

**Recettes de fonctionnement :**  
**+510 k€, soit +6,1%.**

## Les objectifs 2018

### Les recettes

Les recettes hors FISAC augmentent de 455 k€ soit 5,4% provenant à la fois de l'évolution de l'activité et des tarifs, et se décomposent ainsi :

- Augmentation des tarifs des commerces ambulants de 10% et des droits de place des marchés, de 2% par an jusqu'en 2020 inclus pour les abonnements et des droits de places journaliers,
- Progression de l'activité estimée à 2% sur les redevances pour occupation des domaines publics,
- Hausse des recettes par l'organisation de nouvelles distributions sur des marchés forains d'importance et des recettes sur les concessions.

### Les dépenses

Si les dépenses de fonctionnement hors FISAC croissent de 108 k€, soit 10%, cela est lié à des évolutions de périmètres entraînant de nouvelles dépenses. En effet, la Ville prendra en charge des dépenses d'électricité relatives à la nouvelle base de vie des forains située sur le terrain du stadium de Vénissieux et des frais de gardiennage des fêtes foraines.

Ces nouvelles charges sont, d'ores et déjà, intégrées dans les redevances réglées par les forains au titre de l'occupation du domaine public.

Le niveau des subventions est aussi maintenu au niveau de 2017. On note une stabilisation globale des subventions destinées au soutien des filières artisanales, de l'économie sociale et solidaire et au management de centre-ville, mais aussi une baisse des subventions aux illuminations et animations de fin d'année (-10 k€) permettant l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre de la grande semaine du commerce.

### Les opérations Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Dans le cadre du FISAC du 7<sup>e</sup> arrondissement (quartier de Gerland), l'année 2018 est orientée sur la finalisation des actions de marketing territorial avec un accompagnement financier à hauteur de 15 k€. En outre, des aides directes à destination des commerçants sont prévues pour leur permettre de financer une partie des travaux d'aménagements pour l'accessibilité de leurs locaux commerciaux.

Les premières actions relatives à la mise en œuvre des troisièmes phases des FISAC des 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements comme les études pour la mise en accessibilité des commerces, la définition des stratégies de communication et la mission de sensibilisation et de conseil à l'amélioration de l'éclairage des commerces ont été finalisées sur l'année 2017. Ces actions ont été financées notamment au travers de subventions destinées aux partenaires associatifs, Lyon Côté Croix-Rousse et Centre 9, ainsi qu'aux partenaires institutionnels (CCI et Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Ces deux FISAC ont été prorogés jusqu'au 31/12/2018, l'année 2018 est donc l'année de finalisation des actions de fonctionnement avec un accompagnement financier à hauteur de 101 k€. En outre, des aides directes à destination des commerçants sont prévues pour leur permettre de financer la rénovation des devantures commerciales et d'acquérir des équipements d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### Les illuminations et animations des quartiers

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon a pris en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année, et apportera, comme habituellement, son concours, à hauteur de 227 k€ sous forme de subventions.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1309 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**891 k€**

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**51,5**

# Relations internationales

## Le contexte

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, le Service des Relations Internationales de la Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions budgétaires 2018, qui affichent un effort de rationalisation des dépenses, viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire afin de garantir la mise en œuvre de la politique internationale de Lyon.

## Les chiffres clés

- Une **100<sup>aine</sup>** de délégations étrangères accueillies chaque année,
- **10** opérations de coopérations décentralisées portées par le service commun dont **5** qui engagent la Ville de Lyon,
- Une **40<sup>aine</sup>** de projets internationaux portés par des acteurs locaux.

## Les objectifs 2018

### Partenariats Internationaux et Affaires Européennes

- Coordination des événements liés à « Japonisme 2018 » qui célèbre le 160<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Japon, et le 150<sup>e</sup> anniversaire du début de l'ère Meiji,
- Dans le cadre des 30 ans de jumelage entre Lyon et Canton, organisation de temps forts autour des emblèmes : gastronomie, lumière, sport, culture,
- Poursuite des actions de coopération avec les Émirats Arabes Unis dans la perspective d'une implication de nos acteurs culturels à l'exposition universelle Dubai 2020,
- Poursuite du partenariat avec Turin en faveur de la promotion de la gastronomie dans le contexte de la préparation de l'ouverture de la Cité internationale de la Gastronomie et à l'occasion des sélections européennes du Bocuse d'Or à Turin,
- Dans le cadre du récent partenariat, développement d'une action de promotion des acteurs culturels lyonnais à Boston,
- Organisation de plusieurs missions officielles sur des destinations stratégiques menées par le maire de Lyon ou ses adjoints,
- Poursuite de la stratégie Europe afin de favoriser les opportunités de financements européens pour les projets développés par les directions opérationnelles de la Ville de Lyon (Direction des affaires culturelles, affaires sociales, Direction de la construction).

### Coopération décentralisée : poursuite de 5 coopérations tripartites Ville de Lyon / Métropole de Lyon

- Ouagadougou (Burkina Faso) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale,
- Rabat (Maroc) dans les domaines de l'éclairage public et développement durable,
- Jéricho (Territoires palestiniens) sur la lumière et les échanges culturels,
- En renouvellement, Erevan (Arménie) sur l'aménagement urbain durable et les espaces verts,
- Porto Novo (Bénin), dans le domaine de la valorisation du patrimoine historique et les espaces verts.

### Moyens généraux

Participation aux frais généraux de fonctionnement du service dans le cadre de la convention de création du service commun.

### Réseaux

- Maintien de la participation ciblée de Lyon dans les instances décisionnelles et commissions de travail de 4 réseaux institutionnels (Eurocities, AIMF, AFCCRE, CUF) en vue d'un lobbying institutionnel, au niveau national et européen, et politique d'une part, et d'autre part d'échanges de pratiques sur des thématiques spécifiques,
- Promotion et développement des 2 réseaux thématiques DELICE et LUCI.

### Acteurs locaux

- Dans le cadre d'un dispositif d'appel à projets initié en 2017, poursuite de l'action en soutien aux acteurs locaux porteurs de projets axés sur les stratégies d'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, de promotion de la francophonie, de solidarité internationale et d'internationalité du territoire,
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Français et la Direction des affaires culturelles de Lyon au regard de la stratégie internationale de rayonnement culturel.

### Événements

- Poursuite du développement de la politique d'accueil international du territoire,
- Mise en place d'actions de communication et d'animation sur le territoire pour assurer la mise en visibilité d'événements à caractère international sur le territoire de Lyon (réalisation de supports...),
- Poursuite de l'organisation et de la contribution à une dizaine d'événements de dimension internationale sur le territoire lyonnais : Fêtes Consulaires, Fête des Lumières, 30<sup>e</sup> édition des Entretiens Jacques Cartier, OnlyAfrica 2018, Magnifique printemps 2018 en faveur de la promotion de la Francophonie...

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**923** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0** k€

# Développement territorial

## Le contexte

- Amélioration de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise, mais pour autant le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon reste élevé tout en étant légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.
- Renouvellement pour un an du protocole du PLIE de Lyon dans l'attente de l'évolution de l'organisation opérationnelle de la politique d'insertion professionnelle de la Métropole de Lyon, la gestion des crédits du FSE étant confiée à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Les chiffres clés

- **11 700** jeunes reçus dans les antennes de proximités, plus de 6 500 jeunes bénéficiant d'un suivi,
- **3 000** jeunes accédant à l'emploi et environ un millier à une formation professionnelle,
- **40 000** personnes dans les antennes de proximité et plus de 50 000 visiteurs du site internet,
- **2 800** ayant bénéficié d'une formation professionnelle,
- **893** personnes ayant accédé à un emploi grâce aux clauses d'insertion,
- **683** entreprises partenaires, dont environ 350 engagées dans la charte des entreprises pour l'emploi et l'insertion animée conjointement avec la Métropole de Lyon.

## Les objectifs 2018

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la Maison Lyon pour l'Emploi (MLPE) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

**Dans la continuité de l'année 2017, les objectifs pour 2018 consistent à :**

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les nouvelles dispositions légales en matière de marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises.

Pour renforcer les synergies entre la Maison Lyon pour l'Emploi et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service entreprises.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MLPE, à la Mission locale de Lyon et à l'association ALLIES (animatrice du PLIE de Lyon) resteront en 2018 au même niveau global qu'en 2017, en dehors de la contrepartie versée à la MLPE sous forme de subvention à la suite de la suppression des trois derniers postes mis à disposition par la Ville de Lyon.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2555** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

**57,6**

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE LA  
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL

# Halles Paul Bocuse

## Le contexte

2018 sera pour les Halles de Lyon la septième année de gestion en budget annexe (budget équilibré en dépenses et recettes).

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2018 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des Directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme en 2017, le budget 2018 a dû être construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

## Les chiffres clés

- Nombres de commerces et restaurants : **56**,
- Surface concédée : **6 147 m<sup>2</sup>**,

## Les objectifs 2018

L'obligation du maintien de l'équilibre financier du budget est respectée puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 2 064 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement situées à 342 k€.

Une hausse des recettes de fonctionnement de 48 k€, soit 2% est constatée par rapport au budget 2017. Cette augmentation est le fruit d'une part d'une stabilisation des recettes provenant des droits de places (hausse de 5 € par m<sup>2</sup> à compter du 01/01/2016 sur les surfaces concédées) et d'autre part d'une augmentation des redevances pour charges communes (35 k€, soit + 2%). Cette hausse s'explique principalement par la pérennisation de la présence d'agents de sécurité supplémentaires en soirée et aux frais d'entretien et de maintenance de l'installation d'illumination de la fresque Paul Bocuse.

En 2018, afin de parachever la sécurisation du site, les travaux relatifs à l'installation du nouveau système de vidéo surveillance numérique assurant la surveillance des sous-sols seront achevés dans les premiers mois de l'année. Les autres chantiers programmés d'un montant prévisionnel de 80 k€ concernent d'importants travaux de reprises et de mises aux normes de plomberie générale au niveau du bâtiment.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2064** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2064** k€

NOMBRE  
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**7,0**

MAIRIE DE LYON  
1, place de la comédie  
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT  
04 72 10 30 30